Rapport annuel

2000
2001

Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

Octobre 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau

Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Paul Bégin
Québec, octobre 2001

Monsieur Paul Bégin

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers
Montréal, octobre 2001

Monsieur Jean-K. Samson

Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
La soussignée a l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions*, ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2001.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,
Gyslaine Desrosiers
Montréal, octobre 2001

102-01470/

Table des matières

Rapport de la présidente 5

Rapport de la secrétaire générale 8

Rapport des activités du Bureau 10

Rapport des activités du Comité administratif 14

Rapport des activités du syndic 17

Rapport des activités des comités

- Comité d'inspection professionnelle 18
- Comité de discipline 21
- Comité de l'examen professionnel 23
- Comité de révision 24
- Comité de révision des actes 24
- Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite 25
- Comité des bourses 26
- Comité Jeunesse 27
- Comité des finances 28
- Comité de placements financiers du Bureau 29

Activités d'information et de formation, colloques et congrès 30

Statistiques 31

Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail 32

Documents produits en 2000-2001 38

Le personnel du siège social au 31 mars 2001 40

États financiers 43

Rapport de la présidente

Encore une fois cette année, plusieurs des paramètres qui déterminent la profession, tels le programme de formation initiale et l'organisation des soins dans le système de santé, furent à l'étude et ont exigé de l'Ordre des représentations auprès de comités gouvernementaux. La pénurie d'infirmières et les conditions d'exercice extrêmement fragiles sur le plan de la protection du public furent au cœur des préoccupations du Bureau de l'Ordre.

La formation initiale

Au printemps 2000, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) soulignèrent au ministère de l'Éducation l'absolue nécessité que la révision en cours du programme de formation infirmière de niveau collégial s'inscrive dans le cadre d'un programme intégré DEC-bac. Les travaux du Comité-conseil sur la formation infirmière et du Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière avaient fait ressortir précédemment la nécessité d'accroître les compétences des infirmières et de rendre aussi facile que possible la poursuite des études vers le baccalauréat.

C'est pourquoi le ministère de l'Éducation a décidé, en mai 2000, de mettre en place le Comité directeur sur la formation infirmière intégrée, présidé par Pauline Champoux-Lesage, alors sous-ministre en titre. Ce comité, composé de représentants du monde collégial et universitaire, de l'OIIQ et du ministère de l'Éducation, secteur collégial et universitaire, avait pour mandat de proposer un cadre d'intégration du programme collégial en soins infirmiers et du programme de baccalauréat en sciences infirmières qui s'insérerait dans un *continuum* de formation intégrée de cinq ans pouvant mener à l'obtention d'un diplôme, après trois ans, donnant accès à la profession. Lors de sa rencontre du 1er décembre 2000, ce comité directeur adopta le rapport d'un groupe d'experts, auquel participaient des représentants de l'Ordre, en guise de rapport final devant servir de base de travail pour les travaux ultérieurs des consortiums collèges-universités. La rencontre du 26 janvier 2001 sera sans doute qualifiée d'historique dans les annales de la formation infirmière. Pour la première fois, les ministères de l'Éducation et de la Santé interpellaient conjointement les directions des cégeps et des universités pour qu'ils forment des consortiums afin d'élaborer ensemble un *continuum* de formation intégrée de cinq ans, permettant à la fois une sortie après trois ans et facilitant l'accès au baccalauréat en sciences infirmières à un plus grand nombre de candidats. Enfin, dès le 23 février 2001, l'Ordre participait à la réunion du Comité directeur sur la formation infirmière intégrée au cours de laquelle a été acceptée l'intention de principe de tous les collèges et universités maintenant constitués en consortium.

Les compétences de l'infirmière

Le Bureau de l'OIIQ a adopté, à sa réunion des 9 et 10 novembre, un document de la plus haute importance qui décrit l'éventail complet des compétences infirmières en pratique générale. Ce document, intitulé *Mosaïque des compétences cliniques de l'infirmière* servira notamment aux fins de comparaison interprovinciale dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur. L'approche descriptive originale et propre à notre organisme donne un caractère multidimensionnel aux compétences requises pour la pratique infirmière.

La modernisation du système professionnel

Parmi l'ensemble des travaux demandés par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, en novembre 1999, l'Ordre contribue plus particulièrement à deux chantiers : celui sur l'allégement de la réglementation et celui sur les mécanismes d'inspection professionnelle et de discipline. Toutefois, ce sont les travaux du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, présidé par le Dr Roch Bernier, qui comportent des enjeux majeurs plus spécifiques au devenir de la profession infirmière, puisque les champs d'exercice des professions de la santé feront l'objet de recommandations au ministre responsable.

Au cours de l'année, l'OIIQ a déposé trois documents d'importance au Groupe de travail :

- *Rapport sur la problématique du champ d'exercice de la profession d'infirmière*. Novembre 2000.
- *État de la réglementation de l'exercice infirmier au Canada et aux États-Unis*. Novembre 2000.
- *L'évolution de la profession d'infirmière – Extraits de publications et de rapports publics récents*. Janvier 2001.

Le rapport sur la problématique du champ d'exercice présente les principaux problèmes à solutionner dans le cadre de cette réforme. Quant aux deux autres documents, ils tracent respectivement le portrait de la profession d'infirmière au Canada et aux États-Unis sur le plan législatif ainsi que l'évolution de la profession au Québec dans le cadre de la transformation du système de santé. Depuis deux ans, l'OIIQ n'a ménagé aucun effort de recherche pour soutenir les travaux que requièrent la reconnaissance et la réglementation d'une pratique contemporaine de l'exercice infirmier. À cet effet, de nombreuses infirmières ont été consultées.

Un nouveau rôle infirmier : l'assistance opératoire

Le 28 décembre 2000 est entrée en vigueur une modification au *Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins* adoptée par le Collège des médecins du Québec et approuvée par le gouvernement. Cette modification permet de reconnaître et de légaliser le rôle d'infirmière première assistante en chirurgie. Cette légalisation aboutit au terme de près de 10 ans d'échanges entre le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Office des professions du Québec. Le règlement autorise des infirmières à assister les chirurgiens en posant des actes médicaux sous surveillance immédiate du chirurgien. Ainsi, les infirmières peuvent exécuter les gestes cliniques et techniques chirurgicaux complémentaires lors de l'intervention chirurgicale, notamment suturer des tissus sous-cutanés et de la peau, placer et tenir des écarteurs, ligaturer des vaisseaux et manipuler un laparoscope. Le règlement précise l'expérience et la formation requises de l'infirmière qui veut assumer ce nouveau rôle. L'Université du Québec à Trois-Rivières offre le certificat en soins infirmiers périopératoires. Cinquante infirmières, en provenance d'une vingtaine d'hôpitaux, ont terminé le certificat ; quarante sont présentement aux études.

La pénurie d'infirmières

En réponse aux pressions de l'Ordre, la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied le Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière, dont la première réunion s'est tenue le 3 novembre 1999. Le 26 janvier 2001, le Forum adoptait un rapport décrivant la problématique de l'état des effectifs infirmiers, des besoins des prochaines années tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif, de même qu'un plan d'action visant à pallier au maximum la pénurie actuelle et appréhendée. La ministre a rendu public ce rapport le 5 mars 2001.

Les interventions de l'Ordre pour soutenir l'attraction à la profession furent nombreuses. En février 2001, il organise une journée Portes ouvertes avec la collaboration d'une quarantaine d'hôpitaux. Déjà, en septembre 2000, l'Ordre avait constaté une augmentation globale de 40 % des inscriptions d'étudiants dans l'ensemble des programmes de formation de base, tant au cégep qu'à l'université. L'Ordre a soutenu activement les activités de recrutement d'infirmières françaises déployées par le ministère de la Santé et des Servicessociaux. À cet effet, l'OIIQ a délivré, de façon exceptionnelle, des autorisations spéciales d'exercice valides pour un an (article 33 du *Code des professions*) à des infirmières légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec, ayant une formation ou un diplôme équivalent et détenant un contrat de travail auprès d'un établissement québécois.

L'Ordre continue de développer de nouveaux outils afin de faciliter le recrutement d'infirmières étrangères tout en s'assurant de respecter sa mission de protection du public.

Le programme d'externat en soins infirmiers

En avril 2000, le *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par une externe en soins infirmiers* a été adopté, en vertu de l'article 94 *h)* du *Code des professions*. Dès la fin de ce mois, il était en vigueur et permettait l'implantation du programme d'externat en soins infirmiers au cours de l'été 2000. Ce règlement très important permet à des étudiantes inscrites à un programme de soins infirmiers qui ont complété et réussi leur deuxième année d'études collégiales ou universitaires d'exercer certains actes professionnels, si elles sont embauchées par un hôpital participant au programme d'externat, et ce, entre le 15 mai et le 31 août. Les objectifs de ce programme sont nombreux : consolider les connaissances et habiletés acquises dans le programme d'études ; favoriser l'intégration du rôle futur au contact d'infirmières agissant comme modèles professionnels ; susciter de l'attrait pour les programmes de formation infirmière ; favoriser la rétention dans les programmes d'études ; apporter du soutien aux infirmières en période estivale.

Dès le premier été, 522 étudiantes et étudiants ont travaillé comme externes dans 26 hôpitaux. En février 2001, le Bureau a étudié le bilan d'implantation du programme d'externat et constaté que le programme a atteint ses objectifs et s'est déroulé de façon sécuritaire. Le Bureau a également adopté une modification au règlement afin de réduire de neuf à cinq le nombre minimal d'externes requis pour démarrer un programme.

Enquêtes sur la qualité des soins

Dans le cadre de travaux menés par un comité aviseur au Bureau de l'Ordre, le Comité spécial de vigilance sur la qualité des soins a élaboré un questionnaire d'enquête qui a été envoyé à tous les conseils des infirmières et infirmiers (CII) et à toutes les directrices et responsables de soins infirmiers, à l'été 2000. La compilation des données n'était pas terminée à la fin de l'exercice financier. Un rapport devrait être publié au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, le Bureau avait décidé en février 2000 de tenir une enquête sur la qualité des soins infirmiers à l'urgence de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. Cette décision était motivée par deux rapports du coroner faisant état d'événements graves et par la nécessité d'enquêter sur la qualité générale des soins infirmiers fournis à l'urgence par l'établissement. C'était la première fois que le Bureau tenait une enquête sur

la qualité des soins infirmiers en vertu du deuxième alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. À cette fin, le Bureau a résolu de constituer un comité d'enquête composé d'une infirmière clinicienne spécialisée en traumatologie, d'une infirmière-chef d'urgence et de la directrice de la Qualité de l'exercice de l'Ordre.

En ce qui concerne le volet de la traumatologie, l'enquête a été menée conjointement avec des représentants du Collège des médecins du Québec. L'enquête s'est déroulée en avril et en mai 2000. Le Bureau a accepté le rapport d'enquête à sa réunion du 31 mai 2000. Il a été rendu public en juin, en même temps que celui du Collège des médecins du Québec.

Représentation à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair)

En octobre 2000, l'Ordre a présenté son mémoire à la Commission, présidée par Michel Clair, et réitéré l'importance de préserver le caractère public du système de santé. Il a également fait valoir l'importance d'augmenter le financement pour les soins à domicile et pour les soins de longue durée. L'Ordre a insisté sur une utilisation plus efficace des infirmières. Le rapport de la Commission, qui a été rendu public en janvier 2001, a retenu deux des recommandations de l'Ordre : la légalisation de la *pratique avancée* ainsi que la mise en place de *commissions infirmières régionales*. La Commission reconnait également le rôle majeur des infirmières dans l'implantation de groupes de médecine familiale.

Réorganisation du siège social

Un nouveau plan d'organisation a été adopté par le Bureau en avril 2001. Ce plan impliquait des changements importants et a exigé une grande collaboration du personnel du siège social. La directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Hélène Rajotte, a pris sa retraite en juin 2000 après six ans au service de l'Ordre. Le Bureau a tenu à la remercier de son engagement indéfectible durant toutes ces années et ses réalisations remarquables. En septembre 2000, Diane Saulnier, qui était directrice des soins infirmiers à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal, a accepté de prendre la relève dans la nouvelle fonction de secrétaire générale.

Les grands rendez-vous de l'an 2000

En avril 2000, plus de 500 infirmières ont participé au sixième colloque annuel des CII à Québec. En février 2001, les conseils d'administration de tous les ordres régionaux se réunissaient à Montréal pour faire un suivi sur l'ensemble des dossiers de l'Ordre, mais surtout pour étudier celui de la révision du champ d'exercice.

Cette année restera mémorable par la tenue du I^er^ Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie (en lieu et place de notre congrès annuel). Du 19 au 22 novembre, 2000 infirmières de cinq continents et de 27 pays participaient à ce congrès, qui fut suivi de la Première assemblée générale du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF). L'OIIQ est l'initiateur de cet organisme, qui a son siège social à Montréal, et auquel s'est jointe l'École La Source de Lausanne, en Suisse, en tant que membre fondateur.

Le renouvellement de mon mandat à la présidence

En novembre 2000, j'acceptais un cinquième mandat de deux ans à la présidence de l'Ordre. Les années passent et se suivent avec beaucoup d'intensité. La tâche est lourde et la responsabilité immense. Les témoignages de soutien exprimés par les délégués lors de l'assemblée générale, où ma réélection a été annoncée, m'ont émue et encouragée. Le soutien remarquable de l'ensemble du personnel du siège social aux objectifs du Bureau et à la mission de l'Ordre mérite encore une fois des remerciements sincères.

La présidente,

Gyslaine Desrosiers

Gyslaine Desrosiers

Rapport de la secrétaire générale

Conformément au plan d'orientation stratégique triennal adopté par le Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, en décembre 1998, plusieurs projets ont été finalisés cette année ou sont en voie de l'être. La consolidation de la réorganisation administrative du siège social, la révision du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, l'implantation du nouvel examen professionnel et l'évaluation de l'interdépendance entre le siège social et les ordres régionaux en sont quelques exemples. Je tiens à souligner ici le départ de la directrice et secrétaire générale, Hélène Rajotte, qui a pris une part active à tous ces grands projets. Nos remerciements lui sont adressés pour son implication, son dévouement et ses compétences.

La protection du public

Afin de s'acquitter de sa mission de protection du public, l'Ordre a réalisé plusieurs projets au cours de l'exercice 2000-2001, dont la mise en place d'une nouvelle méthode d'évaluation de la compétence professionnelle, l'adoption du projet de code de déontologie.

L'évaluation de la compétence professionnelle

Au cours de l'année, l'Ordre, en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval, a procédé à l'élaboration et à la validation d'une nouvelle méthode d'évaluation de la compétence professionnelle. Cette méthode vise à évaluer les infirmières lors des enquêtes particulières du Comité d'inspection professionnelle effectuées non plus dans les milieux de soins, mais plutôt au moyen d'une entrevue orale structurée (EOS) et d'un examen clinique objectif structuré (ECOS). Cette méthode permettra d'accélérer le processus d'enquête particulière et devrait être utilisée dès l'an prochain.

Le code de déontologie

À la suite de vastes consultations menées auprès des membres de l'Ordre, le projet du nouveau *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* a été présenté au Bureau, qui a procédé à son adoption de principe. Ce projet a ensuite été communiqué à tous les membres dans *Le Journal*. Les commentaires reçus ont été analysés et des changements ont été apportés à ce projet. Au cours de la prochaine année, le projet devra être adopté par le Bureau, puis présenté à l'Office des professions pour étude, et, enfin, au gouvernement pour approbation.

L'admission à la profession

Afin de soutenir les efforts des établissements pour pallier la pénurie d'infirmières, l'Ordre a rehaussé le nombre de ressources pour traiter l'augmentation des demandes d'infirmières qui souhaitent revenir à la profession ou pour répondre à l'accroissement des demandes en provenance d'infirmières étrangères. Selon les cas, et en fonction de la protection du public, divers mécanismes prévus au *Code des professions* sont utilisés pour permettre à ces infirmières d'exercer la profession au Québec.

Hausse de la cotisation

Pour la première fois depuis 1993, le Bureau de l'Ordre a dû se résigner à augmenter la cotisation annuelle des membres. L'exercice 1999-2000 avait en effet enregistré un déficit de 369 095 $, ce qui a eu pour conséquence de réduire l'avoir des membres de près de 17 %. De plus, la réserve pour éventualités du Fonds général, au 31 mars 1999, a été complètement utilisée pour couvrir les dépenses liées à la conversion des systèmes informatiques pour le passage à l'an 2000. Les revenus provenant de la cotisation étant insuffisants, en raison de la baisse de près de 3000 membres depuis 1997, il a fallu puiser dans les revenus non utilisés du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque pour couvrir une partie des dépenses légales d'exception, c'est-à-dire les activités requises pour que l'Ordre assume son mandat de protection du public. Malgré les principes de saine gestion, les efforts de rationalisation et les moyens utilisés pour augmenter les revenus d'autres sources que la cotisation, il n'était plus possible de financer l'ensemble des activités de l'Ordre. La cotisation a donc été haussée de 44,30 $ afin de compenser le déficit dû aux dépenses liées aux obligations légales d'exception prescrites dans le *Code des professions* ainsi que les dépenses liées aux autres obligations et activités de l'Ordre.

Activités de soutien

Cette année encore, l'Ordre a poursuivi diverses activités de soutien à la formation et à la recherche ainsi qu'en ce qui a trait à l'exercice, notamment en publiant divers guides et en élaborant un nouveau volet du site de *L'infirmière virtuelle en téléconsultation*.

Le soutien à l'exercice clinique

Afin de promouvoir la qualité de l'exercice professionnel et pour soutenir les infirmières dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes, l'Ordre a publié un guide à l'intention des infirmières en soins de longue durée de même qu'un guide d'autoapprentissage sur l'utilisation des *Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière* dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

L'infirmière virtuelle en téléconsultation

Au cours de l'année, l'Ordre a présenté des demandes de subventions aux gouvernements provincial et fédéral afin de reconfigurer le site Internet de *L'infirmière virtuelle en téléconsultation* et de développer un nouveau volet sur la santé du cœur. La mise en place de ce volet spécialisé vise à diffuser gratuitement et massivement auprès du public de l'information sur la promotion de la santé du cœur, la prévention des maladies du cœur et la prise en charge des personnes présentant des problèmes cardiaques. L'Ordre s'est également adjoint des partenaires, tels des établissements de santé et des associations professionnelles du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, afin de créer une communauté virtuelle de pratique francophone formée d'infirmières cliniciennes spécialisées en cardiologie. Cette communauté virtuelle, qui permettra d'enrichir le savoir infirmier de nouvelles connaissances en santé du cœur, constitue un projet novateur sur les plans scientifique et technologique.

Le soutien à la formation et à la recherche

La responsabilité de désigner les récipiendaires des bourses d'études de deuxième et de troisième cycle, selon les critères fixés par l'Ordre, a été confiée au comité scientifique de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ).

Le programme de bourses d'études de premier cycle a été réorienté, et les neuf universités québécoises recommandent au Bureau les récipiendaires des bourses de 3000 $ chacune.

Enfin, l'Ordre maintient sa contribution au financement des deux chaires de recherche en sciences infirmières, l'une à l'Université de Montréal et l'autre à l'Université Laval. De plus, une provision de 50 000 $ a été prévue pour un don à la FRESIQ, afin de soutenir des projets de recherche ou attribuer des bourses dont les critères seront déterminés ultérieurement par l'Ordre.

L'appui aux ordres régionaux

Pour faire suite à la planification stratégique, un premier rapport, intitulé *Portrait sommaire des activités des ordres régionaux et du siège social*, a été produit au cours de l'année. Des rencontres de consultation auprès des présidentes des ordres régionaux ont eu lieu pour connaître les difficultés éprouvées, les besoins spécifiques des ordres régionaux ainsi que leurs attentes à l'égard de l'Ordre. Un deuxième document, intitulé *Compte rendu des rencontres de consultation*, reflète l'ensemble des consultations effectuées à ce sujet. La dernière phase, qui consistait à trouver des pistes de solutions aux problèmes cernés, est en voie d'achèvement. Des propositions de solutions seront présentées au Bureau en 2001-2002, afin de soutenir les présidentes des ordres régionaux dans leur action, préparer la relève et favoriser une action régionale efficace, tout en assurant la cohérence des structures provinciale et régionales et la cohésion dans l'action, selon les priorités.

La gestion du siège social

La réorganisation administrative, mise en place au début de l'année, a exigé des ajustements et sollicité la capacité d'adaptation de tout le personnel. L'organisation de nouvelles directions, la relocalisation de plusieurs membres du personnel, la clarification des mandats et des processus, la mise sur pied du Comité de régie comme lien de coordination et de gestion des activités constituent quelques exemples des efforts déployés cette année pour répondre à l'ensemble des besoins grandissants tant du public que des membres et des organismes gouvernementaux.

Par ailleurs, sur le plan de la gestion financière, deux nouvelles politiques de placement, l'une relative au Fonds général et l'autre relative au Fonds de bourses et de promotion de la profession ont été adoptées. Les résultats des rendements obtenus à la suite de ces changements seront évalués selon les objectifs établis à court terme et à long terme.

En ce qui concerne les technologies de l'information, l'adaptation des systèmes informatiques pour le passage à l'an 2000 a été complétée, et un autre projet majeur a été amorcé en vue d'effectuer la migration de toutes les bases de données informatiques sur le système *Oracle*.

Toutes les activités réalisées grâce au travail assidu des cadres, des conseillères et des employées ne peuvent être énumérées dans ce rapport. Je tiens donc à remercier toutes ces personnes qui, malgré la réorganisation, ont su fournir un travail professionnel et remarquable à tout point de vue.

La secrétaire générale,

Diane Saulnier

Diane Saulnier

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Bureau a tenu sept réunions ordinaires et trois réunions extraordinaires. Il a veillé à l'administration générale des affaires de l'Ordre conformément aux responsabilités et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le *Code des professions*, la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ainsi que par les règlements y afférents. Seules les principales résolutions adoptées par le Bureau au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

Assemblée générale annuelle et congrès

Le Bureau a résolu de tenir la 80e Assemblée générale annuelle de l'Ordre le mardi 21 novembre 2000, de 14 h à 18 h 45, au Palais des Congrès de Montréal, et il en a adopté l'ordre du jour provisoire.

Cette année, l'Ordre tenait le Ier Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie, du 19 au 23 novembre 2000. Le thème choisi pour cette occasion était *Vers un savoir infirmier sans frontières*. Des activités précongrès ont aussi été offertes les 17 et 18 novembre (voir la section *Activités de formation, colloques et congrès*).

Élection des membres du Comité administratif

Le Bureau a procédé à l'élection des cinq membres du Comité administratif. La présidente a été réélue, pour un mandat de deux ans (2000-2002). Ont été élus pour un an : Denise Lévesque-Boudreau, vice-présidente ; Hélène Tremblay, trésorière ; Colombe Boisvert, administratrice élue ; Pierre Carrier, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.

Cotisation annuelle de l'année 2001 et prime d'assurance responsabilité professionnelle

Après huit années consécutives sans augmentation, le Bureau a dû se résoudre à hausser la cotisation annuelle de 44,30 $ (dont une tranche de 23,56 $ devait être soumise à l'approbation de la majorité des déléguées lors de l'Assemblée générale annuelle du 21 novembre 2000) portant ainsi la cotisation annuelle à 206,70 $.

Pour une sixième année de suite, la prime d'assurance responsabilité professionnelle a été réduite. Elle s'établit à 6,51 $ pour l'année 2001.

Comités

Nominations

Les membres du Bureau ont procédé à la nomination de membres siégeant aux comités suivants : Comité d'inspection professionnelle, Comité de révision, Comité Jeunesse, Comité de l'examen professionnel, Comité d'experts de l'examen professionnel, Comité de révision des actes, Comité des finances, Comité scientifique du Congrès 2001, Comité de placements financiers, Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre et Comité spécial de vigilance sur la qualité des soins.

Rapports des comités

Le Bureau a reçu les rapports annuels, notamment du Comité de discipline, du Comité d'inspection professionnelle et du Comité de l'examen professionnel.

Plus précisément, après étude des rapports, le Bureau, sur recommandation du :

Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre

- a nommé Louise Lévesque à titre de récipiendaire de l'Insigne du mérite 2000 et proposé sa candidature au Conseil interprofessionnel du Québec pour le prix du Mérite ;

Comité des bourses

- a désigné les récipiendaires et leurs substituts des huit bourses de 10 000 $ accordées pour des études de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières ; trois des récipiendaires visent l'obtention d'un doctorat, et cinq l'obtention d'une maîtrise en sciences infirmières ; de ces huit bourses, deux sont consacrées à la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de l'Université Laval ;
- a décidé, en ce qui concerne les bourses d'études du premier cycle, de réorienter le programme en attribuant une bourse de 3000 $ pour chacune des neuf universités québécoises. La désignation des récipiendaires a été confiée aux universités, et le Bureau a nommé les neuf récipiendaires qui lui ont été recommandées ;
- a désigné la récipiendaire de la bourse d'études Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté ; cette bourse de 3000 $ est destinée à une étudiante inscrite à la maîtrise en sciences infirmières et dont le projet de recherche ou de stage porte sur la santé communautaire.

Dispositions réglementaires

En avril 2000, le Bureau a adopté un projet de *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par une externe en soins infirmiers* et l'a transmis à l'Office des professions du Québec. Ce règlement a été adopté par le gouvernement assez rapidement pour permettre au règlement d'être en vigueur à l'été 2000. En février 2001, le Bureau a résolu de modifier ce règlement, afin de réduire de neuf à cinq externes le nombre minimal d'externes dans un même établissement, et a transmis cette résolution à l'Office des professions du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux. La modification ayant rapidement été adoptée par le gouvernement, la modification du règlement a pu entrer en vigueur pour le programme d'externat de l'été 2001.

Le Bureau a adopté le projet de *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* et l'a transmis à tous les membres de l'Ordre pour consultation.

Le Bureau a procédé à l'acceptation du *Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins de la représentation au Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, en tenant compte de la modification apportée à l'Annexe 1 du décret 2000-87, le 15 décembre 1999.

Le Bureau a également demandé au Collège des médecins du Québec de faire un ajout à l'annexe A du *Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins*, afin d'autoriser les infirmières à installer un *Combitube*, dans des situations d'urgence, sans attendre une ordonnance médicale individuelle.

Principales autres résolutions du Bureau

Outre les résolutions relatives aux activités précédemment énumérées, le Bureau :

- a entériné le programme de surveillance et de promotion de la qualité de l'exercice infirmier 2000-2001 et celui de 2001-2002 adoptés par le Comité d'inspection professionnelle.
- a procédé aux nominations suivantes :
  - Diane Saulnier, à titre de secrétaire générale ;
  - Carole Deshaies, à titre de présidente du Comité d'inspection professionnelle ;
  - Andrée Longpré, à titre de directrice des Technologies de l'information ;
  - Louise Cantin, à titre de directrice du Développement et soutien professionnel ;
  - Diane Racette, à titre de syndic adjointe ;
- a adopté un avis sur l'informatisation du système de santé et l'a fait parvenir au ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- a résolu de tenir l'Assemblée générale annuelle et le Congrès 2001 au Centre des congrès de Québec, les 28, 29 et 30 octobre 2001 ;
- a entériné le nouveau règlement de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers de l'Estrie adopté par le conseil de section ;
- a adopté la version révisée du document *Présentation de la nouvelle structure et des mandats des directions au sein de l'Ordre* ;
- a approuvé la politique salariale applicable aux cadres dirigeants de l'OIIQ ;
- a décidé d'ajuster l'allocation de présence accordée aux administrateurs nommés par l'Office des professions, conformément à la politique des jetons de présence ;
- a approuvé les prévisions budgétaires 2000-2001 pour le Fonds général, le Fonds de gestion du risque et le Fonds de bourses et de promotion de la profession ;
- a approuvé les tarifs d'inscription à l'examen professionnel et a mandaté la secrétaire générale de l'Ordre pour renégocier le contrat pour l'élaboration, la validation, l'organisation et la correction de l'examen avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) ;
- a fixé la note de passage de l'examen professionnel écrit tenu en septembre 2000 et a adopté la politique de diffusion des résultats de l'examen ;
- a adopté la mise à jour des règles de fonctionnement du Comité de l'examen professionnel ;
- a accepté le rapport présenté par les membres du Comité d'enquête sur la qualité des soins à l'urgence de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, a entériné les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport du comité d'enquête et en a autorisé la diffusion. Par la suite, en vertu du paragraphe *a)* du premier alinéa de l'article 11 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, un avis sur la qualité des soins à l'urgence de cet établissement a été transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux ;

- a désigné les représentantes de l'OIIQ au sein du SIDIIEF : Gyslaine Desrosiers, Hélène Rajotte, puis Micheline Ulrich, membre du Bureau, en remplacement de Hélène Rajotte ;
- a étudié et adopté les rapports de la firme de vérificateurs externes KPMG, sur les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2000 ;
- a accepté le rapport d'étapes sur la vision contemporaine de l'exercice infirmier au Québec ;
- a transmis le mémoire de l'Ordre sur le financement et l'organisation des services de santé et des services sociaux à la Commission d'études sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair) ;
- a résolu de donner son accord au document sur les énoncés de compétences cliniques, intitulé *Mosaïque des compétences cliniques de l'infirmière*, et de le faire traduire pour faciliter les démarches dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur ;
- a nommé Diane Saulnier, en remplacement de Hélène Rajotte, à titre d'administratrice au conseil d'administration de la FRESIQ ;
- a adopté le texte sur les commentaires du Bureau concernant les propositions adoptées et les propositions non étudiées durant l'Assemblée générale annuelle de 1999, en y apportant les modifications demandées ;
- a retenu les services de la firme KPMG pour la vérification des états financiers de l'OIIQ et de la FRESIQ ainsi que du régime de retraite de l'OIIQ, pour l'exercice 2000-2001 ;
- a fixé la cotisation des nouveaux membres diplômés du Québec qui s'inscrivent au tableau pour la première fois dans les douze mois suivant la délivrance de leur permis ;
- a adopté des modifications et des ajouts aux lignes directrices et au fonctionnement du Comité Jeunesse ainsi qu'au mandat et à la composition du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite de l'Ordre ;
- a modifié les critères d'attribution des bourses d'études de deuxième et de troisième cycle en sciences infirmières pour l'année 2001-2002 ;
- a aboli le Comité des bourses et a confié à la FRESIQ la responsabilité d'attribuer, selon les critères fixés par l'OIIQ, les bourses d'études de deuxième et de troisième cycle pour l'année 2001-2002.

Membres du Bureau au 31 mars 2001

Le Bureau se compose de 28 membres.

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Thérèse Dufour

Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec

Hélène Tremblay

Québec

Denise Lévesque-Boudreau Kathleen Grant Irène Robitaille

Mauricie-Centre-du-Québec

Marie-Andrée Gauthier Hélène Turgeon

Estrie

Daniel Lussier

Montréal/Laval

Nicole Rouleau-Perrier Suzanne Bonhomme Gyslaine Desrosiers Céline Doray Suzanne Durand Andrée Lalonde

Outaouais

Gilles Coulombe

Abitibi-Témiscamingue

Rita Marchand

Côte-Nord

Jacqueline St-Pierre

Chaudière-Appalaches

Colombe Boisvert

Laurentides/Lanaudière

Lise Racette Doris Gagné

Montérégie

Angèle St-Jacques Francine Bouchard Sylvie Dumont Micheline Ulrich

Pierre Carrier Raoul Desmeules Claude Lacasse Raymond Proulx

Membres du comité administratif

Présidente
Gyslaine Desrosiers

Trésorière
Hélène Tremblay

Vice-présidente
Denise Lévesque-Boudreau

Administrateurs
Colombe Boisvert
Pierre Carrier

— présidente ou président d'un ordre régional
□ membre du Comité administratif

Rapport des activités du Comité administratif

Le Comité administratif a tenu neuf séances ordinaires et deux séances extraordinaires entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

Au cours de ces séances, le Comité a veillé à l'administration courante des affaires de l'OIIQ. Il a en outre traité d'autres dossiers, notamment les suivants : l'immatriculation des étudiantes, l'admission à la profession, la compétence professionnelle, l'état de santé des membres de l'OIIQ, les décisions judiciaires déclarées par les diplômées de programmes d'études en soins infirmiers et par les membres, les décisions disciplinaires déclarées par les membres et l'exercice illégal de la profession.

Les activités décrites ci-dessous ont fait l'objet des principales résolutions adoptées par le Comité administratif au cours de l'exercice financier 2000-2001.

Immatriculation

Révocation du certificat

Alors que 4391 certificats d'immatriculation étaient émis au cours de l'exercice 2000-2001, trois demandes de révocation ont été reçues. Une demande a été étudiée par le Comité administratif, et ce dernier a rendu une décision dans un dossier de l'exercice 1999.

Après étude de ces dossiers, le Comité :

- a révoqué le certificat d'immatriculation de trois étudiantes pour cause de retrait du programme d'études en soins infirmiers ;
- a annulé le certificat d'immatriculation d'une étudiante qui avait abandonné ses études en soins infirmiers.

À la fin de l'exercice, quatre dossiers sont en cours de traitement.

Statut de candidate à l'exercice de la profession

À la suite de la tenue des deux sessions d'examen en septembre 2000 et en février 2001, le Comité :

- a décidé de maintenir le statut de candidate de 38 personnes ;
- a retiré le statut de candidate à 69 personnes ;
- a pris acte de la perte du statut de candidate de 25 personnes visées par l'application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* et du *Règlement sur les actes professionnel qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et infirmiers.*

Équivalence des diplômes ou de la formation

Le Comité administratif a reconnu à 62 personnes une équivalence de diplôme, à 7 personnes une équivalence complète de la formation et à 117 personnes une équivalence partielle de la formation. Il a refusé 42 demandes d'équivalence.

Permis

Le Comité administratif a délivré 801 permis[1].

Autorisation spéciale

La présidente de l'OIIQ a accordé 105 autorisations spéciales en cours d'exercice, dont une pour étude et 104 pour exercice de la profession. Le Comité administratif a accordé un seul renouvellement d'autorisation spéciale en cours d'exercice.

Mise à jour du tableau de l'OIIQ

Le 3 avril 2000, 3975 membres ont été radiés du tableau pour ne pas s'être inscrits ou avoir versé leur cotisation annuelle dans les délais prescrits ou pour ne pas avoir acquitté la somme exigée pour participer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle ni avoir fourni un certificat d'assurance contre les risques encourus dans l'exercice de leur profession.

Au cours de l'année, 27 autres membres ont vu leur nom retiré du tableau pour ne pas avoir acquitté la cotisation dont ils étaient redevables à l'Ordre, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions*.

Stage et cours de perfectionnement

Conformément à l'article 55 et au paragraphe *r)* de l'article 86 du *Code des professions* et au *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, le Comité :

- a obligé 155 infirmières à faire un stage de perfectionnement : 13 avec suspension du droit d'exercice et 142 avec limitation du droit d'exercice ; en outre, le Comité administratif a approuvé 29 projets de stage de perfectionnement qui lui ont été soumis ;
- a reçu deux demandes d'exemption d'un stage ou d'un cours de perfectionnement ; à la suite de ces demandes, le Comité administratif a obligé ces deux membres à faire un stage de perfectionnement et a limité leur droit d'exercice ;

1 Le nombre peu élevé de permis délivrés cette année s'explique par le fait que 381 personnes ayant réussi l'examen professionnel en février 2001 ont obtenu leur permis peu après la fin de l'exercice 2000-2001.

- a étudié 155 demandes de reconnaissance de l'accomplissement d'un stage de perfectionnement ; l'accomplissement du stage a été reconnu pour ces 155 infirmières ;
- a accepté un projet de stage de perfectionnement soumis individuellement par sept infirmières à qui le stage avait déjà été imposé : cinq de ces infirmières ont eu leur droit d'exercice limité ; quant aux autres, leur droit d'exercice avait été limité ou suspendu et limité au cours d'un exercice précédent ;
- a jugé non conforme le stage de perfectionnement effectué par 21 infirmières ;
- a refusé de modifier les modalités d'un stage de perfectionnement déjà imposé à une infirmière ;
- a accepté de modifier les modalités d'un stage de perfectionnement déjà imposé à deux infirmières ;
- a abrogé une résolution antérieure concernant une infirmière ;
- a annulé une résolution antérieure concernant une infirmière ;
- a reconnu l'accomplissement des cours imposés à une infirmière au cours d'un exercice précédent.

Recommandations du Comité de discipline

Le Comité administratif a étudié trois recommandations provenant du Comité de discipline. Dans la première, le Comité a résolu d'imposer un cours et un stage de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercice et, dans la seconde, un stage de formation, avec suspension du droit d'exercice.

Dans la troisième recommandation, le Comité administratif a jugé que les objectifs visés par le cours avaient été atteints, a révisé les conditions et les modalités du cours et du stage imposés, et a résolu d'imposer un stage de perfectionnement en vertu du *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers*, avec limitation du droit d'exercice. La suspension antérieure du droit d'exercice a été maintenue.

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle

Le Comité administratif a étudié deux recommandations provenant du Comité d'inspection professionnelle. Dans la première, le Comité a approuvé la planification d'un stage qui avait été imposé lors d'un exercice antérieur et a maintenu la limitation du droit d'exercice. Dans la seconde, le Comité a résolu d'imposer un cours et un stage de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercice.

État de santé

Pour l'exercice en cours, l'enquêteure désignée a été saisie de neuf demandes d'enquête. Cinq demandes ont fait l'objet d'une enquête et quatre ont fait l'objet de vérifications.

Le Comité administratif a étudié les dossiers d'enquête sur l'état de santé de cinq infirmières. Pour trois d'entre elles, il n'a pas ordonné d'examen, les infirmières ayant décidé de retourner leur attestation d'inscription au tableau et d'abandonner l'exercice de la profession. Dans l'éventualité où elles décideraient de réintégrer l'exercice de la profession, elles se sont engagées à en informer la secrétaire de l'Ordre et à fournir un rapport médical attestant de leur capacité à exercer la profession.

À la suite de l'étude du rapport d'un des dossiers, les éléments obtenus au cours de cette enquête n'étaient pas suffisants pour que le Comité puisse conclure que l'état de santé de l'infirmière pouvait constituer un danger pour le public.

Par ailleurs, pour le cinquième dossier, le Comité administratif a ordonné à une infirmière de se soumettre à un examen neurologique devant être effectué par trois neurologues désignés, conformément aux articles 49 et suivants du *Code des professions*.

Relativement à un dossier de l'exercice précédent, après l'étude du rapport médical produit par les médecins sur l'état de santé de cette infirmière, le Comité :

- a résolu de radier cette personne du tableau.

Des 16 dossiers en traitement du précédent exercice, sept ont été fermés sans intervention. Douze dossiers sont donc en cours de traitement.

Exercice illégal de la profession

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'enquêteure désignée par le Bureau a été saisie de trente demandes d'enquête pour exercice illégal de la profession. Huit dossiers ont donné lieu à une enquête pour exercice illégal de la profession d'infirmière et 22 ont fait l'objet de vérifications. Seize dossiers ont été fermés sans intervention. En incluant les 22 dossiers actifs de l'exercice précédent, 52 dossiers au total ont été traités.

Le Comité administratif n'a autorisé aucune poursuite pour exercice illégal de la profession d'infirmière.

La poursuite intentée au cours de l'exercice précédent a été entendue. La personne a été déclarée coupable sous un chef d'accusation d'usurpation du titre d'infirmière.

À la fin du présent exercice, 25 dossiers sont en cours de traitement.

Décisions judiciaires et disciplinaires

Le Comité administratif a étudié les dossiers d'infractions criminelles commises par cinq infirmières et infirmiers qui demandaient l'inscription au tableau. Après étude de ces dossiers et des représentations écrites de ces membres, le Comité administratif a décidé que, dans quatre cas, les infractions criminelles n'avaient aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et, par conséquent, n'a imposé aucune mesure à ces membres. Dans l'autre cas, le Comité a décidé que l'infraction criminelle avait un lien avec l'exercice de la profession et a imposé une radiation de quatre mois au membre concerné.

Le Comité administratif a aussi été saisi de trois dossiers d'infractions criminelles commises par des diplômées de programmes de formation en soins infirmiers. Dans un cas, le Comité a décidé que l'infraction criminelle n'avait aucun lien avec l'exercice de la profession d'infirmière et a accordé la délivrance du permis et l'inscription au tableau. Dans les deux autres cas, le Comité administratif a décidé que les infractions criminelles avaient un lien avec l'exercice de la profession d'infirmière mais, compte tenu des circonstances et des représentations écrites, leur a accordé la délivrance du permis et l'inscription au tableau.

Autres résolutions adoptées par le Comité administratif

Outre les résolutions relatives aux activités décrites ci-dessus, le Comité administratif :

- a octroyé un montant de 1500 $ respectivement aux ordres régionaux de Chaudière-Appalaches, de Mauricie-Centre du Québec, de Québec, et de l'Estrie, et un montant de 3000 $ respectivement aux ordres régionaux de Montréal/Laval et Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'ensemble des démarches effectuées et à venir en vue de la mise sur pied d'une commission infirmière régionale ;

- a reconnu que les diplômes en soins infirmiers ou en sciences infirmières délivrés par les établissements d'enseignement des autres provinces canadiennes et reconnus par les organismes d'autorisation des infirmières et infirmiers de ces provinces sont équivalents aux diplômes donnant ouverture au permis de l'OIIQ, a reconnu que les titulaires de ces diplômes bénéficient d'une équivalence de diplôme et a demandé que le Bureau du registraire fasse rapport aux membres du Bureau, deux fois par année, de l'application de cette résolution ;

- dans une perspective de protection du public, a signalé à une régie régionale une situation qui a été jugée problématique dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée relevant de sa juridiction en raison de l'insuffisance des ressources affectées aux soins infirmiers et de difficultés organisationnelles ;

- a versé une aide financière de 10 000 $ au Programme national de mentorat sur le VIH/sida et résolu que l'Ordre demeure un partenaire officiel avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Santé Canada et le Programme canadien de tutorat sur le VIH/sida (CHAMP) pour le développement et le suivi de ce projet.

Rapport des activités du syndic

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, le Bureau du syndic a ouvert 154 dossiers : 131 ont donné lieu à une enquête disciplinaire, et 23 ont fait l'objet de vérifications (tableau 1).

Si l'on inclut aux dossiers ouverts durant la période les 121 dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice financier 1999-2000, le Bureau du syndic a traité, au cours de l'année, 275 dossiers. De ce nombre, 230 ont donné lieu à une enquête disciplinaire, et 16 plaintes ont été portées devant le Comité de discipline (tableau 2).

À la fin de l'exercice financier, 138 dossiers étaient actifs. Par ailleurs, le Bureau du syndic a étudié la possibilité d'utiliser la conciliation dans deux cas. Toutefois, aucun différend n'a été résolu par ce mécanisme. Les sources d'information des 230 enquêtes disciplinaires effectuées durant cette période sont énumérées au tableau 3.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a répondu à 805 demandes de renseignements relatifs aux lois et règlements régissant les aspects disciplinaires et l'exercice infirmier ainsi qu'à des sujets connexes.

La syndic,

Sylvie Truchon

Tableau 1 Bilan des dossiers traités

Type de dossiers au 01.04.00	Dossiers actifs au 01.04.00	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31.03.01	Dossiers actifs au 31.03.01
Enquête disciplinaire	99	131	100	130
Vérifications	22	23	37	8
Total	121	154	137	138

Tableau 2 Enquêtes disciplinaires Problèmes en cause

Nature des problèmes	Nombre
Acte ou comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	155
Toxicomanie	22
Erreur de médicament	18
Inconduite sexuelle	9
Violation du secret professionnel	7
Violence physique ou verbale	6
Abandon de service	4
Falsification documentaire	4
Conflit d'intérêts	4
Appropriation de matériel autre que des psychotropes	1
Total	230

Tableau 3 Enquêtes disciplinaires Sources d'information

Source d'information	Enquêtes disciplinaires effectuées
Client ou sa famille	98
Direction des soins infirmiers	63
Infirmières	28
Autres professionnels de la santé	13
Directeur général et directeur des ressources humaines d'établissements de santé	9
Comité ou Bureau de l'inspection professionnelle	6
Aveux d'infraction au syndic	3
Médias	3
Provenance anonyme	3
Agence de placement	1
Coroner	1
Représentant syndical	1
Information reçue en cours d'enquête concernant une autre infirmière	1
Total	230

Rapport des activités des comités

Comité d'inspection professionnelle

Présidente	Carole Deshaies (à partir du 1er juin 2000)
	Judith Leprohon (jusqu'au 31 mai 2000)
Présidentes de division	
Exercice collectif	Danielle Gingras
Exercice individuel	Francine Dupuis
Membres	Manon Bellehumeur
	Rita Brisson
	Joanne Buttery
	Céline Corbeil-Gougeon
	Joanne Davis-Côté
	Denise Durivage
	Nataly Filion
	Marie Giasson
	Rosanne Labrie
	Marie Lacombe
	France Laflamme
	Ginette Lavallière
	Jocelyne Legault
	Lorraine Ostiguy-Brodeur
	Diane Racette
	Céline Thibault
	Suzanne Vanier
Secrétaire	Lorraine Dionne

Mandat

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres.
- Enquêter sur la compétence de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions du Comité

Au cours de l'année 2000-2001, le Comité d'inspection professionnelle a tenu 15 réunions : les membres de la division de l'exercice collectif se sont réunis à neuf reprises et ceux de la division de l'exercice individuel, à six reprises.

Programme de surveillance de l'exercice infirmier

Surveillance de l'exercice collectif

Programme 1999-2000

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier 1999-2000 a porté principalement sur un projet de vérification de l'exercice infirmier en centre hospitalier de soins psychiatriques. Une méthode d'évaluation a été développée à cette fin, et des évaluatrices ayant une expertise en santé mentale ont été formées. Trois centres sur sept ont été visités au cours de l'année 1999-2000, ce qui a permis de rejoindre 607 infirmières. Ces vérifications se sont poursuivies en 2000-2001.

Programme 2000-2001

Le programme de surveillance de l'exercice infirmier 2000-2001 a porté sur les projets de vérification suivants : les centres hospitaliers (CH) de soins psychiatriques (projet amorcé en 1999-2000), les soins à domicile (CLSC), un centre hospitalier universitaire (CHU) et un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) (**tableau 1**). Au total pour 1999-2000 et 2000-2001, 2150 infirmières en santé mentale ont été rejointes.

Tableau 1 Programme de surveillance de l'exercice infirmier
Visites effectuées en 2000-2001

Catégorie de centres	Nombre de centres	Nombre d'infirmières
CH de soins psychiatriques	3	1543
CHU	1	2276
CHSLD	1	49
CLSC	4	59
Total	9	3927

Dossiers étudiés en 2000-2001

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié au cours de l'année cinq rapports des six vérifications effectuées en 1999-2000 et 2000-2001 dans le cadre du projet de vérification en santé mentale dans les CH de soins psychiatriques, trois rapports sur dix dans le cadre du projet de vérification des soins à domicile et un rapport concernant un CHSLD.

Le Comité a pris des décisions concernant le suivi des vérifications. Elles portent sur des situations mettant en cause la protection du public et comportent diverses mesures : la demande de correctifs, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, avec suivi ; un avis formel sur les améliorations requises, sans suivi ; ou une invitation à améliorer certains aspects de l'exercice, sans autre suivi. Le suivi au Comité d'inspection professionnelle peut consister en une visite de relance, un compte rendu sur les changements apportés et les résultats obtenus, ou les deux.

Comptes rendus présentés au Comité d'inspection professionnelle

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à l'étude de 20 comptes rendus produits à la suite des visites de vérification effectuées en 1997-1998, en 1998-1999, en 1999-2000 et en 2000-2001 (tableau 2).

Tableau 2 Répartition des comptes rendus d'exercices précédents étudiés selon les catégories de centres

	Vérification effectuée en			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
CHSOS (santé mentale)	–	5	–	–
CH de soins psychiatriques	–	–	3	–
CH	–	–	2	–
CHSLD	–	1	1	2
CLSC	–	–	–	1
Résidences privées	–	2	–	–
Projet Info-Santé	3	–	–	–
Total	3	8	6	3

L'étude de ces comptes rendus a entraîné les décisions suivantes :

- aucun autre suivi n'a été requis dans 12 centres, les comptes rendus ayant été jugés satisfaisants ;
- un deuxième compte rendu a été demandé aux infirmières de trois centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés, d'un CLSC et d'une résidence privée ;
- trois visites de relance ont été requises.

Surveillance de l'exercice individuel

En ce qui a trait à la surveillance de l'exercice individuel, des vérifications ont été effectuées auprès de 108 infirmières au cours de l'année. Ces vérifications ont pris diverses formes : portfolio, entrevue structurée, révision de dossier, vérification téléphonique. Les modalités retenues étaient déterminées en fonction de la situation et du contexte de pratique de chaque infirmière (tableau 3). Ainsi chaque vérification pouvait comporter une ou plusieurs modalités.

Tableau 3 Modalités de vérification de l'exercice

	Nombre d'infirmières
Portfolio	16
Entrevue structurée	2
Révision de dossier	2
Vérification téléphonique	88

En 2000-2001, le Comité d'inspection professionnelle a été saisi des dossiers de 23 infirmières. Onze de ces dossiers étaient satisfaisants. Le Comité a décidé d'ouvrir un dossier d'enquête particulière pour une infirmière et a demandé des améliorations ainsi qu'un suivi dans un autre dossier. Ce suivi consiste en un compte rendu des améliorations apportées et des résultats obtenus. Ce dernier a été jugé satisfaisant par la suite. Le Comité a donné un avis formel à deux infirmières relativement aux améliorations requises sans exiger de suivi. Un dossier a été transféré à l'enquêteure chargée de traiter les dossiers sur l'état de santé. Cinq dossiers ont été fermés : deux infirmières ne donnaient plus de soins de pieds, deux infirmières étaient à la retraite et la dernière n'était pas inscrite au tableau. Le Comité a décidé de poursuivre les vérifications dans deux dossiers.

Vérifications ciblées

Vingt-huit dossiers de vérification ciblée étaient ouverts au 1er avril 2000 et 14 nouveaux dossiers ont été ouverts au cours de l'année. Ces dossiers se regroupent en quatre catégories selon le motif des vérifications (tableau 4). Parmi les nouveaux dossiers, six font suite à des visites de relance demandées par le Comité d'inspection professionnelle, quatre à un signalement, deux à des événements médiatisés et deux à une plainte.

Tableau 4 Motifs des vérifications ciblées

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Total
Signalements	6	8	4	18
Visites de relance	–	7	6	13
Événements médiatisés	1	–	2	3
Plaintes	1	3	2	6
Rapports de coroner	–	2	–	2
Total	8	20	14	42

Cette année, des vérifications ont eu lieu pour quatre dossiers ouverts en 1998-1999, dix dossiers de 1999-2000 et neuf dossiers de 2000-2001. Celles-ci ont pris la forme de six vérifications téléphoniques et de 17 visites de vérifications ciblées.

En 2000-2001, le Comité a étudié 26 rapports de vérifications ciblées, dont quatre avaient été effectuées en 1998-1999, 14 en 1999-2000 et huit en 2000-2001 (**tableau 5**). Après étude de ces rapports, les décisions du Comité ont consisté à demander un compte rendu des correctifs (six centres) ou des améliorations requises (neuf centres), à donner un avis quant aux améliorations requises dans trois centres et à suggérer aux infirmières des améliorations dans deux centres. Par ailleurs, le Comité a également demandé une visite de relance dans deux des centres requérant des correctifs. Le Comité a aussi décidé d'inscrire un des centres dans le programme de surveillance générale de l'année 2001-2002.

Tableau 5 Rapports étudiés par le Comité d'inspection professionnelle

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	Total
Signalements	3	3	4	10
Plaintes	1	3	2	6
Événements médiatisés	–	2	2	4
Visites de relance	–	4	–	4
Coroners	–	2	–	2
Total	4	14	8	26

Enquêtes particulières

Demandes d'enquête

Le Comité d'inspection professionnelle a étudié dix demandes d'enquête au cours de l'année. Sept des demandes reçues en 2000-2001 ont donné lieu à l'ouverture d'un dossier d'enquête particulière sur la compétence professionnelle et une autre, à des vérifications de l'exercice individuel de l'infirmière concernée. Quant aux deux dernières demandes d'enquête, elles n'ont pas justifié la tenue d'une enquête.

Enquêtes

Cinq enquêtes particulières ont été complétées au cours de l'année. À la suite de l'étude des rapports d'enquête, le Comité d'inspection professionnelle a fermé quatre dossiers. Des suggestions ont néanmoins été faites à trois infirmières afin de leur permettre d'améliorer certains aspects de leur pratique. Le dossier de la quatrième infirmière a été fermé étant donné qu'elle n'était pas inscrite au tableau depuis 1997 et que les données indiquent qu'elle est maintenant retraitée et non-membre. Quant à la cinquième infirmière, le Comité a recommandé au Comité administratif l'imposition d'un cours et d'un stage de perfectionnement, avec limitation du droit d'exercice.

Le Comité a également étudié à nouveau un dossier et décidé de le confier à l'enquêteure responsable des dossiers sur l'état de santé.

Au 31 mars 2001, il y avait :

- deux enquêtes en cours ;
- 19 enquêtes en attente ;
- un dossier d'enquête en suspens.

Une nouvelle méthode d'évaluation développée en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) a été mise à l'essai en 2000-2001. Elle sera instaurée en 2001-2002, ce qui devrait réduire le nombre d'enquêtes particulières en attente. Cette méthode comporte des entrevues orales structurées (EOS) et des examens cliniques objectifs structurés (ECOS). Elle permettra d'évaluer la capacité à exercer des infirmières indépendamment de leur emploi en soins infirmiers.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,

Carole Deshaies

Comité de discipline

Présidente	**Me Micheline Leclerc**
Président suppléant	**Me Jean Pâquet**
Membres pour le mandat	**Nicole Bélanger**
	Denise Brosseau
	Céline Corbeil
	Doreen Desjardins
	Lise Dupont
	Adele Ferrante
	Guylaine Fortin
	Rachel Gallant
	Louise Gilbert
	Colombe Harvey
	Céline Lambert
	Julie Picard
	Andrée Roberge-Cousineau
	Louise Robinette
	Léa I. Thibeault
	Martine Tremblay
Secrétaire	**Sonia Amziane**

Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers*, du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* et des autres règlements de l'OIIQ.

Séances

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu 29 séances, dont 14 à l'extérieur de Montréal.

Dossiers traités

En plus des 15 dossiers provenant des exercices antérieurs, 21 nouvelles plaintes dont cinq plaintes privées, comportant 100 chefs d'accusation, ont été déposées en vertu des dispositions suivantes :

Code des professions

• article 59.1	2	chefs
• article 60.2	1	chef

Code de déontologie des infirmières et infirmiers

• article 3.02.01	5	chefs
• article 3.02.02	5	chefs
• article 3.04.01	6	chefs
• article 3.05.02	6	chefs
• article 3.07.01	1	chef
• article 4.01.01 *b)*	5	chefs
• article 4.01.01 *c)*	12	chefs
• article 4.01.01 *f)*	1	chef
• article 4.01.01 *g)*	45	chefs
• article 4.01.01 *h)*	10	chefs
• article 4.02.03	1	chef
Total	**100**	**chefs**

Décisions : plaintes et requêtes

Depuis le 1er avril 2000, le Comité de discipline a rendu 12 décisions, dont une portant uniquement sur la culpabilité, une sur la sanction et 10 concernant à la fois la culpabilité et la sanction.

Le Comité de discipline a également été saisi des requêtes suivantes :

- **Une requête pour une ordonnance de radiation provisoire**
  La requête a été accueillie. L'infirmier concerné a été radié provisoirement jusqu'à la signification de la décision finale du Comité.
- **Une requête pour déclarer le Comité de discipline compétent à rendre une décision sur sanction**
  Cette requête a été rejetée, et le Comité de discipline a déféré le dossier à un comité compétent. À la suite de ce rejet, deux requêtes, dont l'une pour proroger le délai pour permission d'en appeler et l'autre pour permission d'en appeler de la décision du Comité de discipline, ont été présentées au Tribunal des professions, qui les a rejetées.
- **Deux requêtes en irrecevabilité**
  Ces deux requêtes ont été rejetées par le Comité de discipline. Elles ont été portées devant le Tribunal des professions pour permission d'en appeler et sont pendantes devant le Tribunal.

- **Trois requêtes pour remise d'audition**
  Ces requêtes ont été accueillies par le Comité de discipline.
- **Onze requêtes pour divulgation de la preuve**
  Toutes ces requêtes ont été accueillies par le Comité.

Sanctions

Les sanctions imposées se répartissent comme suit :

- 1 radiation de 36 mois, assortie d'une limitation de deux ans du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 12 mois, assortie d'une amende de 600 $;
- 2 radiations de 12 mois ;
- 1 radiation de 6 mois, assortie d'une limitation de 6 mois du droit d'exercice ;
- 1 radiation de 2 mois et 13 jours ;
- 1 radiation de 1 mois, assortie d'une amende de 1000 $;
- 1 radiation de 1 mois ;
- 2 radiations de 6 semaines ;
- 1 réprimande, assortie d'une amende de 600 $.

Les déboursés ont été imposés dans tous les cas.

Au nombre des radiations les plus longues, de un an et plus, deux radiations se rapportent à l'exercice de la profession sous l'influence de préparations narcotiques pouvant produire l'affaiblissement ou la perturbation des facultés et à l'appropriation de préparations narcotiques ; une radiation a été imposée à l'intimée pour avoir, à plusieurs reprises, exercé sa profession dans des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services ; une radiation, pour avoir partagé le lit de son client.

Appels au Tribunal des professions

Au cours du présent exercice, aucune décision sur culpabilité et sur sanction n'a été portée en appel. Le Tribunal des professions a rejeté deux requêtes pour présentation de nouvelles preuves et amendement de la requête en appel ainsi que deux requêtes portant sur la récusation du président du Comité de discipline. Le Tribunal des professions a cassé et annulé une décision du Comité de discipline pour le motif que ce dernier avait perdu la compétence pour poursuivre l'instruction de la plainte, et a retourné le dossier à la secrétaire du Comité de discipline pour en disposer selon la loi.

Le Tribunal des professions a cassé et annulé deux décisions disciplinaires pour le motif que le Comité de discipline avait perdu sa compétence puisqu'il était irrégulièrement formé et a donc retourné les deux dossiers à la secrétaire du Comité de discipline pour en disposer selon la loi. Dans une cause, le Tribunal des professions a accueilli en partie l'appel de l'intimée portant sur la sanction et a modifié la décision du Comité de discipline, en imposant des radiations variant entre 15 jours et un an, au lieu de un mois et un an et devant être purgées concurremment, et en condamnant l'intimée à payer la totalité des déboursés encourus devant le Comité de discipline ainsi que la moitié de ceux encourus devant le Tribunal des professions. Dans une autre cause, le Tribunal des professions a accueilli en partie l'appel de l'intimé. Il l'a acquitté sur un chef, lui a imposé des radiations temporaires de une et de trois semaines devant être purgées consécutivement et l'a condamné à payer la totalité des déboursés encourus devant le Comité de discipline et la moitié de ceux encourus devant le Tribunal des professions. Aucune cause de l'exercice antérieur n'est pendante devant le Tribunal des professions.

La Secrétaire du Comité de discipline,

Sonia Amziane

Comité de l'examen professionnel

Présidente Esther Leclerc
Hélène Turgeon
(jusqu'en novembre 2000)

Membres Marie Benoît
Marie Blanchet-Legendre
Clémence Dallaire
Claudette Foucault

Membres substituts Murielle Bolduc-Bourdouxhe
Agathe Caza-Brisebois
Rita Labadie
Guy St-Cyr
(Poste vacant)

Responsable du Comité Suzanne Ladouceur

Mandat

- Participer aux différentes étapes de l'élaboration de l'examen professionnel, notamment la rédaction, l'évaluation, la révision et la correction des questions de l'examen.
- Tenir et superviser une session d'examen au moins deux fois par année aux dates et aux endroits déterminés par le Bureau.
- Recommander les mesures administratives et les mesures de sécurité requises pour les sessions d'examen.
- Analyser le rapport global des résultats de chaque examen et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au Bureau.
- Étudier tout problème relatif à l'examen professionnel et formuler des recommandations au Bureau, s'il y a lieu.
- S'adjoindre, selon les besoins, des experts dont la nomination est soumise à l'approbation du Bureau.
- Participer, si nécessaire, à la révision des résultats des candidates ayant échoué à l'examen.
- Consulter des experts ou des personnes-ressources, au besoin, pour le bon déroulement des travaux du Comité.

Réunions

Le Comité de l'examen professionnel, présidé par Esther Leclerc, qui est entrée en fonction le 1er février 2001 pour le mandat 1998-2001, a tenu deux réunions régulières en vue de la mise en œuvre des sessions de l'examen professionnel en septembre 2000 et en février 2001. Les membres se sont aussi réunis à quatre reprises pour des activités de supervision liées au développement, à la correction, à l'évaluation de l'examen et à l'analyse du rapport global des résultats.

Le Comité de l'examen professionnel s'est adjoint, en 1999, un groupe d'experts et a obtenu de ce dernier l'information essentielle sur les activités liées au développement du contenu de l'examen, à la correction et à l'évaluation des épreuves écrite et pratique. De plus, le Comité a recommandé au Bureau la nomination de deux experts dans le groupe, à la suite du départ de certains d'entre eux. Ce groupe a travaillé en collaboration avec le Centre d'évaluation des sciences de la santé de l'Université Laval (CESSUL) mandaté par l'OIIQ à cette fin.

Le Comité de l'examen professionnel a procédé à l'analyse du rapport global de l'examen professionnel et a formulé des recommandations au Bureau.

Sessions de l'examen professionnel

Au cours de l'exercice 2000-2001, les membres du Comité ont tenu deux sessions régulières de l'examen professionnel, soit en septembre 2000 et en février 2001.

Septembre 2000

La session de l'examen du mois de septembre 2000 a eu lieu dans six centres d'examen : Montréal, Québec, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières et Sherbrooke.

Février 2001

La session de l'examen du mois de février 2001 a eu lieu dans deux centres d'examen : soit Montréal et Québec.

Tableau 1 Répartition des diplômées selon leur provenance et leur milieu de formation

Provenance des diplômées	Session d'examen				Total
	septembre 2000		février 2001		
Québec		903		490	
• milieu universitaire	80		60		140
• milieu collégial	823		430		1 253
Hors Québec		16		24	40
Total		919		514	1 433

Tableau 2 Répartition des diplômées selon le type d'inscription à l'examen

	Session d'examen				Total
	septembre 2000		février 2001		
• première inscription	826		354		1 180
• reprise	93		160		253
Total		919		514	1 433

La présidente du Comité de l'examen professionnel,

Esther Leclerc

Comité de révision

Présidente*	Alexandrine Côté
Présidente substitut	Patricia Côté
Membres	Pierre Carrier
	Raoul Desmeules
	Carole Lemire
	Francine Leroux
	Jean-Claude Napoléon
Secrétaires	Sonia Amziane
	Louise Papineau
	Danièle Potvin

Mandat

Le Comité de révision, constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision de la syndic ou de la syndic adjointe de ne pas porter plainte contre un membre devant le Comité de discipline.

Demandes d'avis reçues et séances tenues

Au cours du présent exercice, le Comité de révision a reçu huit demandes d'avis. Il a tenu 11 séances au siège social de l'Ordre afin d'examiner, en plus de ces huit demandes, trois demandes déposées lors de l'exercice précédent et entendues en avril et en mai 2000.

Avis du Comité de révision

Les membres du Comité de révision ont confirmé à l'unanimité, pour chacune des 11 demandes d'avis, la décision de la syndic et des syndics adjointes de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

La présidente du Comité de révision,

Alexandrine Côté

Comité de révision des actes

Membres (jusqu'au 20 novembre 2000)	Guylaine Baril
	Monique Bourque
	Maud-Christine Chouinard
	Francine Dupont
	Jean Gosselin
	Richard Morin
	Louise Potvin
Membres (depuis le 21 novembre 2000)	Guylaine Baril
	Maud-Christine Chouinard
	Lise De Beaumont
	Louise Gauthier
	Anne-Marie Lanthier
	Josée Levert
	Danielle St-Jean
Responsable	Jocelyne Poirier

Mandat

- Surveiller l'application du *Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers.*
- Recevoir et étudier les demandes de modifications à apporter au règlement.

Le Comité de révision des actes n'a pas siégé cette année.

La responsable du Comité,

Jocelyne Poirier

Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite

Présidente Jacqueline Laurin

Membres
(jusqu'en février 2001) Marianne Kugler
Lucie Lessard
Jacqueline Pelletier
Lise Pelletier

Membres
(depuis février 2001) Nathalie Audet
Marie-Claude Bouchard
Nicol Jean
Viviane Major

Responsable Hélène Rajotte
(jusqu'au 29 août 2000)
Diane Saulnier
(depuis septembre 2000)

Mandat

- Réviser périodiquement et soumettre au Bureau de l'OIIQ les critères et les conditions d'attribution de l'Insigne du mérite.
- Analyser le dossier de chaque candidate et recommander une récipiendaire au Bureau.
- Recommander au Bureau des critères pour l'attribution de nouveaux prix.

Réunion

Le Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite a tenu deux réunions, au cours desquelles les dossiers de candidatures reçus ont été analysés selon les critères et les conditions d'attribution publiés dans le numéro de mars/avril 2000 du *Journal*. À la suite de l'étude de ces dossiers, le Comité a transmis ses recommandations au Bureau, qui a désigné Louise Lévesque comme récipiendaire de l'Insigne du mérite pour l'année 2000.

Par ailleurs, le Comité a recommandé que trois autres candidatures soient reconduites pour la sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite 2001. Il a également fait des recommandations au Bureau en vue d'instaurer d'autres formes de reconnaissance. Finalement, le Comité a proposé au Bureau des critères d'attribution pour deux nouveaux prix.

La présidente du Comité de sélection de la récipiendaire de l'Insigne du mérite,

Jacqueline Laurin

Comité des bourses

Présidente	Nicole Ouellet
Membres	Louisette Dionne
	Jocelyne M. Lamarche
	Louise Roch-Beauchamp
	Odette Roy
Membres substituts	Cécile Angers
	Danielle Dallaire
	Françoise Guay
Responsable	Johanne Francœur

Mandat

- Réviser les critères et les conditions d'attribution des bourses et les soumettre au Bureau.
- Analyser le dossier des candidates et recommander au Bureau les noms des récipiendaires et des substituts.

Réunions et activités

Le Comité des bourses s'est réuni une fois au cours de l'exercice financier 2000-2001.

Il a d'abord évalué les demandes de bourses pour des études de maîtrise ou de doctorat en sciences infirmières et a recommandé au Bureau de désigner les huit récipiendaires et cinq substituts (tableau 1).

Le Comité a également évalué les demandes pour l'obtention des bourses d'études Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté et Suzanne-Giroux. Il a recommandé au Bureau de désigner une récipiendaire (tableau 1). En novembre 2000, il y a eu une relance pour la bourse d'études Suzanne-Giroux, mais aucune demande n'a été soumise.

En ce qui concerne les bourses d'études de premier cycle, les membres du Bureau ont décidé de réorienter le programme en attribuant une bourse de 3000 $ pour chacune des neuf universités québécoises offrant un programme de baccalauréat en sciences infirmières, et ce, afin de tenir compte de la nouvelle situation d'emploi des jeunes infirmières. La désignation des récipiendaires a été confiée aux universités, et le Bureau a nommé les huit récipiendaires qui lui ont été recommandées (tableau 2).

La présidente du Comité des bourses,

Nicole Ouellet

Tableau 1 Études de deuxième ou troisième cycle en sciences infirmières
Récipiendaires et substituts des bourses d'études

Récipiendaires	Grade visé	Établissement
Louise Beauvais	Maîtrise	Université de Montréal
Mélanie Bérubé	Maîtrise	Université de Montréal
Manon Fabi	Maîtrise	Université de Montréal
Frances Gallagher	Doctorat	Université de Sherbrooke
Céline Gélinas[1]	Doctorat	Université Laval
Heather Hart	Maîtrise	Université McGill
Brigitte Paquette[1]	Maîtrise	Université Laval
Nicole Parent	Doctorat	Université McGill

Substituts	Grade visé	Établissement
Jeannette Fortin	Doctorat	Université Laval
Line Longchamps	Maîtrise	Université Laval
Christine Maheu	Doctorat	Université de Colombie-Britannique
Julie Robitaille[1]	Maîtrise	Université de Montréal
Sonja Semenic	Doctorat	Université McGill

Bourse Marie-Gabrielle-Dolorès-Côté		
Joëlle Arguin	Maîtrise	Université Laval

1 Bourse consacrée à la Chaire d'études et de recherche sur l'évaluation des pratiques infirmières de la Faculté des sciences infirmières de l'Université Laval.

Tableau 2 Baccalauréat en sciences infirmières
Récipiendaires des bourses d'études

Récipiendaires	Établissement
Caroline Aubin	Université Laval
Mélanie Babin	Université de Montréal
Myriam Coulombe-Pontbriand	Université de Sherbrooke
Annie Dugas	Université du Québec à Rimouski
Sophie Dulong	Université du Québec à Trois-Rivières
Dominique Lévesque	Université du Québec à Hull
Marise Lévesque	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Stéphanie Tremblay	Université du Québec à Chicoutimi
Zoe Vernham	Université McGill

Comité Jeunesse

Présidente	Karine Labarre
Vice-présidente	Isabelle Thibault
Membres	Julie Émond
	Geneviève Labart
	Maryan Lacasse
	Nathalie Lafrance
	Christine Lebrun
	Martine Lévesque
	Marie-France Rémillard
	Véronique Savard
	Aïda-Dina St-Laurent
Responsable	Ginette Thériault

Mandat

- Formuler des avis sur divers sujets et participer activement à la recherche de solutions concernant, notamment, les problématiques qui touchent les jeunes infirmières.
- Proposer des activités pouvant faciliter l'intégration des jeunes infirmières à la profession.
- Soumettre des recommandations au Bureau.
- Promouvoir la profession.

Réunions

Au cours de l'exercice 2000-2001, les membres du Comité Jeunesse ont tenu trois réunions d'une durée de deux jours; en mai 2000, en septembre 2000 et en janvier 2001. Ces rencontres leur ont permis de cerner la réalité et les problématiques auxquelles les jeunes infirmières sont confrontées. Elles leur ont également permis de prendre des positions claires sur l'intégration des jeunes infirmières dans les milieux ainsi que sur l'importante perte d'expertise et l'absence de transmission intergénérationnelle des connaissances qui en découle. De plus, à chaque rencontre, un ou deux dossiers stratégiques de l'OIIQ ont été présentés au Comité, ce qui lui a donné l'occasion de faire valoir les préoccupations des jeunes concernant ces enjeux. Enfin, des activités d'information, de représentation et de promotion de la profession ont été réalisées (**tableau 1**).

Les membres du Comité Jeunesse, de concert avec Force Jeunesse (un regroupement de jeunes professionnels et travailleurs) et l'Association des jeunes médecins du Québec (AJMQ) se sont également prononcés sur les futures orientations du système de santé en présentant un mémoire dans le cadre de la Commission d'études sur les services de santé et les services sociaux (commission Clair).

Tableau 1 Activités de représentation, d'information et de promotion de la profession

Événements	Date	Endroit	Nombre de participants
Salon Éducation-emploi Jeunesse	27, 28, 29 octobre 2000	Québec	1000 (approx.)
Salon Emploi-formation	25 mars 2001	Montréal	200 (approx.)
Audiences publiques de la Commission d'études sur les services de santé et les services sociaux	16 octobre 2000	Québec	
Participation aux comités de l'OIIQ	2000-2001	Montréal	Variable
• Comité spécial de vigilance sur la qualité des soins			
• Comité aviseur de la formation continue			
Congrès annuel de l'OIIQ	19 au 23 novembre 2000	Montréal	
• Forum Jeunesse			450 (approx.)
• Cafés-rencontres			350 (approx.)
• Kiosque du Comité Jeunesse			200 (approx.)
Forum régional de la planification de la main-d'œuvre infirmière Présentation de la réalité vécue par les jeunes infirmières	25 mars 2001	Laval	80 (approx.)
Force Jeunesse			
• Colloque annuel (conférence tenue lors d'un atelier)	31 mars 2001	Montréal	125 (approx.)

Au cours de la dernière année, le Comité Jeunesse a su développer ses habiletés politiques en faisant connaître ses positions auprès du Bureau et des différents groupes nationaux de jeunes, et en participant aux débats de société concernant l'avenir de la profession et du système de santé ainsi que la consolidation des liens intergénérationnels pour faire face aux défis de l'avenir.

Compte tenu du contexte actuel de pénurie d'effectifs infirmiers, l'attraction à la profession et la rétention des jeunes infirmières dans les milieux ont été des dossiers importants pour le Comité. Par conséquent, il a soutenu la formation des comités de la relève infirmière dans les établissements afin de favoriser la rétention des jeunes infirmières, de leur permettre d'exprimer leurs besoins et de faciliter leur intégration à la profession.

En outre, par sa participation aux travaux de divers comités de l'OIIQ, commissions et forums, le Comité entend représenter les jeunes infirmières et faire connaître leurs besoins auprès des membres, des différentes instances et de la population en général. Le Comité souhaite proposer des solutions qui permettront aux jeunes infirmières de s'épanouir professionnellement et d'assurer à la population des soins de qualité.

La présidente du Comité Jeunesse,

Karine Labarre

Comité des finances

Présidente	Hélène Tremblay
Membres	Gyslaine Desrosiers
	Hélène Frégeau
	Paulette Legault
	Hélène Rajotte (jusqu'au 29 août 2000)
	Danielle Renaud
	Diane Saulnier (depuis septembre 2000)
	Micheline Ulrich
Responsable	Michel Jean

Mandat

- Étudier les états financiers.
- Examiner les prévisions à long terme des revenus et des dépenses.
- Recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles (opérations courantes et dépenses en capital).
- Recommander au Bureau les hausses de cotisation, lorsque nécessaire.
- Examiner toute autre question de nature financière à la demande du Bureau.

Faits saillants

Le Comité des finances a accompli au cours de l'année plusieurs activités, dont les principales sont les suivantes :

- L'étude des états financiers du fonds général de l'OIIQ et du Fonds de bourses et de promotion de la profession et du Fonds de gestion du risque. Le Comité a recommandé au Comité administratif l'adoption des états financiers de chacun de ces fonds.
- En raison de la baisse appréhendée du nombre de membres et de la réduction des revenus qui en découle, un déficit de 871 000 $ était prévu pour l'exercice 2000-2001. Les diverses analyses effectuées ont démontré que l'OIIQ faisait face à un déficit de type structurel. Devant la nécessité de revenir à une situation d'équilibre budgétaire, les membres du Comité des finances ont appuyé l'idée de hausser la cotisation des membres, et ce, à compter du 1er avril 2001.
- Les membres du Comité ont procédé à l'analyse des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2001-2002 et recommandé au Comité administratif l'adoption du budget relatif au fonds général, au Fonds de bourses et de promotion de la profession et au Fonds de gestion du risque.

Les membres du Comité des finances ont assumé leurs responsabilités de surveillance et de saine planification des finances, ce qui a contribué à aider les membres du Comité administratif et du Bureau à prendre leurs décisions.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité des finances,

Hélène Tremblay

Comité des placements financiers du Bureau

Présidente	**Hélène Tremblay**
Membres	**Raoul Desmeules**
	Michel Jean
	Hélène Rajotte (jusqu'au 29 août 2000)
	Diane Saulnier (depuis septembre 2000)
	Micheline Ulrich
Responsable	**Diane Saulnier**

Mandat

- Établir la politique de placements de l'Ordre.
- Contrôler le rendement des placements de l'Ordre à court, à moyen et à long terme.
- Étudier les différents véhicules de placements utilisés par l'Ordre.
- Retenir les services d'un courtier après examen des soumissions.
- Administrer les divers fonds affectés.
- Chapeauter le Comité interne de placements.
- Faire rapport au Bureau au moins une fois par année.
- Examiner toutes les autres questions concernant les placements, à la demande du Bureau de l'Ordre.

Faits saillants

Le Comité de placements financiers du Bureau s'est réuni deux fois au cours de l'année et a accompli plusieurs activités, dont les principales sont les suivantes :

- En matière de gestion de portefeuille, le Comité de placements financiers du Bureau a rencontré certains gestionnaires de portefeuille de l'Ordre afin de s'enquérir de leur approche en matière de placements et de leurs prévisions de rendement à moyen terme. Les membres du Comité ont profité de cette occasion pour commenter la stratégie de chacun et suggérer certains ajustements en vue d'améliorer les performances futures.
- À la suite d'une analyse du portefeuille du Fonds de bourses et de promotion de la profession, le Comité a recommandé certaines modifications à la politique de placements pour ce fonds. Les propositions formulées consistaient à réviser la répartition des actifs et à accorder une plus grande marge de manœuvre au gestionnaire. Les amendements suggérés ont été entérinés par le Bureau et, à l'usage, ont permis d'améliorer de façon importante la rentabilité de ce fonds. En effet, les membres du Comité ont été à même de constater le rendement exceptionnel des placements en 2000-2001, soit 10,04 % comparativement à 6,65 % au cours de l'exercice précédent. Les gains ainsi réalisés, 439 533 $, ont été de 55 % supérieurs à ceux de 1999-2000, qui se chiffraient à 283 000 $.
- Le rendement moyen du fonds général s'est établi, quant à lui, à 5,50 % en 2000-2001, comparativement à 9,83 % obtenu lors de l'exercice précédent. Cette contre-performance s'explique par la très grande volatilité des marchés financiers qui s'est maintenue tout au long de l'année. Pour les mêmes raisons, le rendement annuel moyen de la portion discrétionnaire de ce fonds, gérée par deux gestionnaires indépendants, a chuté à 5,14 %, comparativement à 17,3 % en 1999-2000.
- Le Fonds de gestion du risque a enregistré un rendement de 5,10 %, ce qui correspond à peu de choses près au rendement obtenu au cours de l'exercice précédent.
- À 6,86 %, le rendement des fonds spéciaux a été légèrement supérieur à celui de l'an passé (5,78 %). Pour ce qui est de la caisse de retraite, le rendement a été de 10,39 %, au 31 décembre 2000. Ce résultat peut être jugé fort intéressant compte tenu des aléas des marchés financiers au cours de l'année 2000.

La trésorière de l'Ordre et présidente du Comité de placements financiers du Bureau,

Hélène Tremblay

Activités d'information et de formation, colloques et congrès

Au cours de l'exercice 2000-2001, l'OIIQ a organisé plusieurs activités, auxquelles ont participé de nombreuses infirmières (tableau 1). Ces activités visaient, notamment, à favoriser la formation continue des membres, à les tenir au courant des expériences novatrices en matière de pratique professionnelle et d'évaluation, et à discuter des enjeux liés aux choix et aux changements organisationnels qui s'annoncent pour la profession.

Tableau 1 Activités de formation, colloques et congrès

Événements	Date (2000-2001)	Nombre de participantes
VI[e] Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (CII)		
Québec	10 et 11 avril 2000	581
Rencontre d'information à l'intention des doyennes et des directrices de programmes universitaires et des responsables de la coordination du programme Soins infirmiers		
Montréal	26 avril 2000	64
Colloque conjoint OIIQ - Ordre des technologues en radiologie : « L'hémodynamie aujourd'hui »		
Saint-Hyacinthe	29 avril 2000	135
Rencontres d'information sur l'externat en soins infirmiers à l'intention des directrices et directeurs des soins infirmiers et des responsables des soins infirmiers		
Montréal	4 mai 2000	52
Québec	5 mai 2000	22
Les perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière en vue d'une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exercice et de l'utilisation d'indicateurs de résultats/clients		
• Projet Agents multiplicateurs		
Montréal	19 mai 2000	37
Québec	23 mai 2000	37
Formation sur l'utilisation du *Répertoire de fiches de référence de l'infirmière pour l'évaluation par téléphone de certaines clientèles*		
Montréal	30, 31 mai et 1[er] juin 2000 12 et 13 juin 2000 18 et 19 octobre 2000	75 29
Colloque régional des conseils des infirmières et des infirmiers (CII) (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)		
Mont-Joli	20 octobre 2000	69
I[er] Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie	19 au 23 novembre 2000	2138
• Ateliers thématiques (Vie de quartier)		
- Suivi systématique de clientèles		
- Éthique et droits humains		
- Gestion des soins et services		
- Qualité des soins		
- Pratique clinique		
- Personnes âgées		
- Soins palliatifs		
- Soins et technologies		
- Santé respiratoire		
- Santé mentale		
- Formation		
- Soins et cultures		
- Coopération internationale		
- Santé maternelle et infantile		
- Santé publique		
- Recherche		
• Activités de formation (19 activités de formation au cours du congrès)	19 au 23 novembre 2000	531
• Visites professionnelles dans les milieux cliniques	19, 20, 21 novembre 2000	185
• Journées scientifiques organisées en collaboration avec les centres hospitaliers universitaires de la région de Montréal		
- CUSM - Hôpital Royal Victoria *(La théorie au service de la pratique clinique)*	19 novembre 2000	40
- CUSM - Hôpital Général de Montréal *(La pratique avancée dans une perspective de soins infirmiers contemporains)*	23 novembre 2000	46
- CHUM - Hôpital Sainte-Justine *(Soulager la douleur de l'enfant)*	17 novembre 2000	17
- CHUM - Hôpital Notre-Dame *(Méthode Bonapace de préparation à la naissance)*	18 novembre 2000	9
Formation des nouveaux membres du Bureau à leur rôle d'administrateurs		
Montréal	5 décembre 2000	7
Rencontre d'information pour les doyennes et les directrices des facultés, écoles et modules des sciences infirmières des universités, les directrices des centres hospitaliers, instituts et centres affiliés universitaires et les directrices de soins des centres hospitaliers de soins psychiatriques		
Montréal	6 décembre 2000	n/d
Journée des conseils de sections		
Montréal	17 février 2001	185
Formation financière des présidentes et trésorières des ordres régionaux		
Québec	10 mars 2001	11
Montréal	24 mars 2001	10

Statistiques

Immatriculation

Au 1er avril 2000, l'OIIQ comptait 8 780 certificats d'immatriculation en vigueur. Au cours de l'année, 4 391 certificats d'immatriculation ont été délivrés à des étudiantes inscrites en soins infirmiers ou en sciences infirmières, 1518 certificats ont été invalidés, soit parce que les étudiantes avaient terminé leurs études ou qu'elles les avaient abandonnées, et deux certificats ont été révoqués. Au 31 mars 2001, 11 651 certificats étaient en vigueur (tableau 1).

Tableau 1 Certificats d'immatriculation

En vigueur au 1er avril 2000	8 780
Délivrés au cours de l'année	4 391
Invalidés – fin ou abandon des études	(1 518)
Révoqués	(2)
En vigueur au 31 mars 2001	11 651

Permis

Au 1er avril 2000, l'OIIQ comptait 111 311 permis émis[1] (tableau 2). Au cours de l'année, 801 permis ont été délivrés[2], aucun n'a été révoqué, 44 permis temporaires sont échus et 59 ont été invalidés pour cause de décès. Au 31 mars 2001, 112 009 permis étaient émis, incluant 52 permis temporaires valides pour un an et deux permis restrictifs liés à l'application de l'article 40 de la *Charte de la langue française*. Aucun permis lié à l'application de l'article 97 de la *Charte de la langue française* et du *Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française* n'a été émis en 2000-2001.

Tableau 2 Permis émis

Émis au 1er avril 2000	111 311
Délivrés en cours d'année	801
Révoqué	0
Temporaires échus en cours d'année	(44)
Invalidés pour cause de décès	(59)
Émis au 31 mars 2001	112 009

Membres

Au 31 mars 2001, 64 941 membres (59 159 infirmières et 5782 infirmiers) étaient inscrits au tableau, ce qui constitue une baisse de 1480 membres par rapport aux 66 421 membres inscrits à pareille date l'année dernière.

Tableau 3 Membres inscrits au tableau, au 31 mars 2001
Répartition régionale

Ordre régional	Nombre	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	1 373	2,11
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 133	4,82
Chaudière–Appalaches	3 822	5,89
Côte-Nord	926	1,43
Estrie	2781	4,28
Laurentides/Lanaudière	7 330	11,29
Mauricie–Centre-du-Québec	3 943	6,07
Montérégie	11 803	18,18
Montréal/Laval	16 735	25,77
Outaouais	2 207	3,40
Québec	7 562	11,64
Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	2 912	4,48
Total (au Québec)	64 527	99,36
Au Canada (hors du Québec)	217	0,34
Hors du Canada	197	0,30
Total (hors du Québec)	414	0,64
Total général	64 941	100

1 La différence entre le nombre de permis émis et le nombre de membres inscrits au tableau s'explique notamment par le fait que l'Ordre ne dispose pas de toute l'information sur les décès, les départs à la retraite, la cessation d'exercice, etc. Le permis demeure émis même si ces personnes ne sont plus des membres inscrits au tableau de l'Ordre.

2 Le nombre peu élevé de permis délivrés cette année s'explique par le fait que 381 personnes ayant réussi l'examen professionnel de février 2001 ont obtenu leur permis peu après la fin de l'exercice 2000-2001.

Comités *ad hoc*, comités d'experts, groupes et tables de travail

Chaque année, de nombreuses infirmières ou personnes-ressources collaborent avec le personnel du siège social à la réalisation d'activités, de projets ou de documents.

D'autres infirmières ou personnes-ressources, tant du siège social que de différents milieux dans la province, ont accepté de représenter l'OIIQ auprès de certains organismes pour des dossiers particuliers ou d'agir comme membre ou personne-ressource à un comité formé par ces organismes.

Nous remercions toutes ces personnes d'avoir partagé leur expertise sur les sujets énumérés ci-dessous.

1er Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie

Comité d'honneur

Gyslaine Desrosiers
présidente
OIIQ

Catherine Duboys Fresney
présidente
Association nationale française des infirmières et infirmiers diplômés ou étudiants (ANFIIDE)

Evelyn Adam
professeure émérite
Université de Montréal – Faculté des sciences infirmières

Marie-Françoise Collière
infirmière enseignante
Université Lumière Lyon II

Jean-Baptiste Élias
président
Fédération des associations nationales des infirmières et infirmiers d'Afrique francophone (FANIIAF)

Suzanne Kérouac
Doyenne sortante
Université de Montréal – Faculté des sciences infirmières

Yves Mengal
président
Fédération neutre des infirmières de Belgique (FNIB)

Céline Pilon
présidente sortante
Association québécoise des infirmières et infirmiers en psychiatrie et en santé mentale (AQIIP)

Comité du programme

Marie-France Castonguay-Thibaudeau
Université de Montréal – Faculté des sciences infirmières

Monique Chagnon
Conseillère-consultante en pratique privée

Lyne Cloutier
Université du Québec à Trois-Rivières – Département des sciences de la santé

Monique Delorme
Hôpital Charles LeMoyne

Arlette Dumonceau
Université de Montréal – Faculté des sciences infirmières

Andrée Duplantie
Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF)

Antoinette Gimenez-Lambert
Conseillère-consultante en pratique privée

Cécile Lambert
Université de Sherbrooke – Département des sciences infirmières

Louise Lanctôt
SIDIIEF

Monique Perazzelli
MDP Consultation

Marie-France Rémillard
Hôpital Charles LeMoyne

Louise Roch-Beauchamp
Hôpital Douglas

Hélène Salette
Responsable du Comité du programme
OIIQ

Louise Villeneuve
OIIQ

Comité scientifique

Mario Bilodeau
CLSC des Faubourgs

Christophe Debout
ANFIIDE

Catherine Duboys Fresney
ANFIIDE

Andrée Duplantie
OIIQ

Diane Gervais
Hôpital Rivière-des-Prairies

Marjolaine Gobeil
OIIQ

Chantal Jouteau-Neves
Centre hospitalier Victor Jousselin, Dreux, France

Ljiljana Jovic
ANFIIDE

Esther Leclerc
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Evelyne Malaquin-Pavan
Hôpital Corentin Celton, Issy-les-Moulineaux, France

Diane Morin
Université Laval – Faculté des sciences infirmières

Jean-François Negri
ANFIIDE

Marie Normand
L'Hôpital Sainte-Justine

Lise Racette
Centre hospitalier régional De Lanaudière
Membre du Bureau

Hélène Salette
OIIQ

Maryse L. Savoie
Hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue

Jean-Pierre Verot
ANFIIDE

Séance de communications par affichage

Johanne Francœur
Diane Racette
OIIQ

Assemblée générale annuelle

Scrutatrices

Claire Gaudreau
Responsable
Université du Québec à Rimouski
Cégep de Rimouski

Rose Arseneault
Clinique d'ophtalmologie de la Cité

Daniel Carpenter
CLSC René-Cassin

Armelle Deschamps
Regroupement Cloutier-du Rivage

Sylvie Deveau
CLSC et CHSLD
Grande Rivière

Jeannine Drapeau
retraitée

Colombe Duclos
Centre universitaire
de santé McGill

Paul O. Fortin
Réseau santé et services
sociaux des Aurores Boréales

Denise René
Retraitée

Christian Samoisette
Centre de santé
de la Basse Côte-Nord

Association des hôpitaux du Québec

Comité organisateur
sur l'intensité des soins
Carole Deshaies
OIIQ

Association des infirmières et infirmiers du Canada

Forum national sur les soins
infirmiers
Gyslaine Desrosiers
Hélène Rajotte
(jusqu'au 29 août 2000)
Diane Saulnier
(depuis septembre 2000)
OIIQ

National Working Group on
Continuing Competence for
Registered Nurses
Judith Leprohon
OIIQ

Rencontre annuelle des
registraires d'infirmières
des provinces et territoires
du Canada
Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

Association des infirmières et infirmiers du Canada / Développement des Ressources humaines Canada

Accord sur le commerce
intérieur et Projet d'entente sur
la reconnaissance mutuelle des
organismes de réglementation
des infirmières et infirmiers
autorisés au Canada
Hélène D'Anjou
Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

Centre de santé de la Basse Côte-Nord

Projet pilote élaboré en
collaboration avec le Collège
des médecins du Québec
concernant la fonction
d'infirmière en dispensaire
en milieu isolé
Jocelyne Poirier
OIIQ

Centre québécois de coordination sur le sida

Comité directeur et Comité
exécutif du Programme national
de mentorat sur le VIH/sida
Andrée Duplantie
(jusqu'en décembre 2000)
SIDIIEF

Céline Thibault
(depuis décembre 2000)
OIIQ

CLSC Haute-Ville

Forum scientifique
et professionnel sur
le *nursing* téléphonique
Sylvie Lafrenière
CLSC Montréal-Nord

Coalition québécoise pour l'allaitement maternel

Louise Villeneuve
OIIQ

Comité-conseil de vigie technologique

Daniel Boulanger
Centre hospitalier
universitaire de Québec

Suzanne Deschamps
Centre hospitalier LaSalle

Sylvie Dubois
OIIQ

Gabrielle Farley
Institut universitaire
de gériatrie de Montréal

Francine Fiset
Association nord-
américaine du diagnostic
infirmier – Montréal
(ANADIM)

Luc Mathieu
Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke

Daniel Morin
Centre universitaire
de santé McGill

Dominic Saindon
Inforoute santé
Brôme-Missisquoi

Angèle St-Jacques
Centre hospitalier
Anna-Laberge
Membre du Bureau

Comité consultatif sur la formation continue

Lina Bonamie
Fédération des infirmières
et infirmiers du Québec
(FIIQ)

Ghislaine Boucher
Les Centres hospitalier
et d'hébergement de
Rivière-du-Loup

Danielle Boulianne
CLSC du Grand Chicoutimi

Hélène Boulianne
Complexe hospitalier
de la Sagamie

Agathe Brisebois
Association des CLSC
et des CHSLD du Québec

Louise Cantin
OIIQ

Michèle Côté
Université du Québec
à Trois-Rivières

Sylvianne Doré
Régie régionale de la santé
et des services sociaux
du Nord-du-Québec,
Conférence des régies
régionales du Québec

Diane Éthier
Centre hospitalier
Rouyn-Noranda

Monique Labelle
CLSC Saint-Michel,
représentante du
Regroupement régional
des conseils des infirmières
et infirmiers ou des
commissions infirmières
régionales

Judith Leprohon
OIIQ

Suzanne Michaud
Association des hôpitaux
du Québec

Jocelyne Paquette
Hôpital Charles LeMoyne

Marie-France Rémillard
Comité Jeunesse de l'OIIQ
Hôpital Charles LeMoyne

Comité de sélection du Grand prix Innovation clinique

Suzanne Bélanger
OIIQ

Susan Drouin
Centre universitaire
de santé McGill

Sylvie Dubois
OIIQ

Lisette Hay-Paquin
Retraitée

Micheline Langlois
Institut de Cardiologie de Montréal

Suzanne Petit
Centre hospitalier universitaire de Québec

Élaine Tardif
Compagnie 3M Canada

Comité d'enquête sur la qualité des soins infirmiers à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Marie Boucher
Centre universitaire de santé McGill

Sylvie Desjardins
Hôpital Charles LeMoyne

Judith Leprohon
OIIQ

Comité spécial de vigilance sur la qualité des soins

Nicole Bédard
Centre hospitalier Pierre-Boucher

Yolande Chouinard
(jusqu'en janvier 2001)
CLSC-CHSLD Baie-des-Chaleurs

Andrée Coulombe
Regroupement des infirmières et infirmiers en soins intensifs du Québec,
Centre hospitalier universitaire de Québec

Michelle Désaulniers
(jusqu'en janvier 2001)
CLSC et CHSLD Octave-Roussin

Sylvie Deveau
CLSC et CHSLD Grande Rivière

Lisette Gagnon
Regroupement des infirmières et infirmiers en réadaptation,
L'Institut de réadaptation de Montréal

Ginette Gagnon
Centre hospitalier Robert-Giffard

Joanne Guilbault
Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

Céline Hubert
Réseau de la santé et des services sociaux des Aurores Boréales

Louise Jobin
Hôpital Laval

Karine Labarre
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Claude Lacasse
Membre du Bureau représentant le public

Annick Lebœuf
Centre universitaire de santé McGill

Judith Leprohon
OIIQ

Thérèse Lessard-Cartier
Commission infirmière régionale des Laurentides,
Centre hospitalier Saint-Eustache

Lucie Massé
(depuis janvier 2001)
CLSC Pierrefonds

Carole Mercier
OIIQ

Christiane Pradet
Regroupement Cloutier-du Rivage

Carmen St-Pierre
(depuis janvier 2001)
Centre mitissien de santé et de services communautaires

Linda Ward
L'Hôpital Sainte-Justine

Conseil international des infirmières

Experte en politiques et systèmes de santé
Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Conseil interprofessionnel du Québec

Représentantes de l'Ordre
Gyslaine Desrosiers
déléguée
OIIQ

Carole Mercier
déléguée substitut
OIIQ

Diane Saulnier
déléguée substitut
OIIQ

Forum de la formation continue
Marjolaine Goheil
(jusqu'en juin 2000)
OIIQ

Louise Cantin
(depuis juin 2000)
OIIQ

Forum de l'inspection professionnelle
Judith Leprohon
(jusqu'en juin 2000)
OIIQ

Carole Deshaies
(depuis juin 2000)
OIIQ

Forum des communications
Suzanne Bélanger
OIIQ

Forum des directions générales
Hélène Rajotte
(jusqu'au 29 août 2000)

Diane Saulnier
(depuis septembre 2000)
OIIQ

Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et des services sociaux

Représentante de l'OIIQ au conseil d'administration
Judith Leprohon
(jusqu'en juin 2000)
OIIQ

Conseil québécois sur le tabac et la santé

Représentante de l'OIIQ
Carole Levasseur
Respir'Action

Conseil supérieur de l'éducation

Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
Édith Côté
Université Laval

Membre du Conseil
Édith Côté
Université Laval

Examen professionnel

Groupe d'experts
Johanne Buttery
(jusqu'en novembre 2000)
OIIQ

Marie-France Ebacher
Université Laval

Nicole Gravel
(jusqu'en février 2001)
Hôpital Douglas

Marie-Mireille Gagnon
(depuis février 2001)
Hôpital Douglas

Rita Labadie
Centre hospitalier universitaire de Québec
Louise-Marie Lessard
OIIQ

Louiselle Rioux
CLSC et CHSLD
de Gatineau – Centre
de services Le Moulin

Odette Roy
(depuis novembre 2000)
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec

Conseil d'administration

Gyslaine Desrosiers
présidente
OIIQ

Édith Côté
vice-présidente
Université Laval

Michael Murray
trésorier
Banque Laurentienne

Francine Beaudet
administratrice

Raymond Décarie
Meloche Monnex

Bruce Johnston
Trudel & Johnston, Avocats

Céleste Johnston
Université McGill

Yves Lachance
La Capitale

Nicole Lelièvre
Office général des eaux
minérales OGEM ltée

Jocelyne Paquin
administratrice

Hélène Rajotte
(jusqu'en novembre 2000)
Diane Saulnier
(depuis novembre 2000)
OIIQ

Diane Veilleux
Meloche Monnex

Fondation des maladies du cœur

Forum québécois des
intervenants en santé
cardiovasculaire

Nicole Parent
Institut de Cardiologie
de Montréal

Groupe de consultation – projet de révision du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*

Carole Aubry
OIIQ

Lise Boisclair
CLSC et CHSLD
de la MRC de Lotbinière

Louise Cantin
OIIQ

Céline Deslongchamps
Hôpital Charles LeMoyne

Nicole Héon-Lepage
Concept Santé PLM inc.

Claude Lacasse
Membre du Bureau
représentant le public

Micheline Langlois
Institut de Cardiologie
de Montréal

Claudette Ménard
OIIQ

France Pedneault
OIIQ

Diane Racette
OIIQ

Irène Robitaille
CLSC et CHSLD Haute-
Ville-des-Rivières
et CH Robert-Giffard,
Membre du Bureau

Sylvie Truchon
OIIQ

Groupe de travail en néphrologie

Hélène Bégin
Centre hospitalier
universitaire de Sherbrooke

Diane Boisvert
Centre hospitalier
universitaire de Québec

Ginette Brunelle
Hôpital Charles LeMoyne

Josée Dagenais
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Odette Desaulniers
Centre hospitalier régional
De Lanaudière

Lise Dubé
Hôpital Maisonneuve-
Rosemont

Esther Girard
Complexe hospitalier
de la Sagamie

Annick Lebœuf
Centre universitaire
de santé McGill

Marie-Chantal Loiselle
Hôpital Charles LeMoyne

Louise O'Donoughue
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Claude Paquet
Centre hospitalier
universitaire de Sherbrooke

Dianne Poirier
Hôpital du Sacré-Cœur
de Montréal

Louise Robillard
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Louise Villeneuve
OIIQ

Groupe de travail sur le développement d'instruments d'évaluation de la compétence professionnelle pour enquêtes particulières

Sylvie Adam
CLSC LaSalle

Claire Beaudin
Centre hospitalier de
l'Université de Montréal

Manon Bellehumeur
OIIQ

Danielle Bellemare
OIIQ

Monique Bourque
Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke

France Collin
Hôtel-Dieu de Lévis

Josée Grégoire
Institut de Cardiologie
de Montréal

Robyne Kershaw-Bellemare
Hôpital Douglas

Diane Racette
OIIQ

Institut canadien d'information sur la santé

Données sur les infirmières
et les infirmiers

Pierrette Lange-Sondack
OIIQ

L'Infirmière du Québec

Comité de lecture

Diane Castonguay
Réseau Santé Kamouraska

Francine Girard
CLSC Lac Saint-Louis

Sylvie Jetté
Hôpital du Haut-Richelieu

Caroline Larue
Cégep du Vieux Montréal

Diane Nault
Centre hospitalier thoracique de Montréal

Sylvie Vandal
Université de Montréal

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Comité aviseur, projet Dossier patient partageable
Hélène Salette
(jusqu'en novembre 2000)
Sylvie Dubois
(depuis novembre 2000)
OIIQ

Comité consultatif sur le programme national de santé publique
Louise Cantin
OIIQ

Comité de concertation sur les ressources informationnelles du réseau sociosanitaire
Marie Valois
OIIQ

Comité de normalisation des formulaires du dossier de l'usager du réseau de la santé et des services sociaux
Céline Thibault
OIIQ

Comité de suivi et d'orientation d'Info-Santé CLSC
Judith Leprohon
OIIQ

Comité de suivi du Forum sur les urgences
Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
OIIQ

Comité directeur et Table de consultation du réseau québécois de cardiologie tertiaire
Louise Cantin
OIIQ

Comité d'organisation de l'événement MPOC/Insuffisance cardiaque
Louise Beaudoin
Hôpital Laval

Sonia Heppel
Institut de Cardiologie de Montréal

Comité isolement/contention
Sylvie Truchon
OIIQ

Comité ministériel sur les accidents médicaux évitables dans la prestation des soins de santé
Nicole Guinard
Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme

Comité national sur la protection des renseignements personnels et la sécurité
Hélène Salette
(jusqu'en novembre 2000)
Sylvie Dubois
(depuis novembre 2000)
OIIQ

Comité sur l'immunisation
Lucie Bédard
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

Nicole Bouliane
Centre de santé publique de Québec

Conseil médical du Québec
Micheline Ulrich
Ministère de la Santé et des Services sociaux, Membre du Bureau

Direction générale des politiques de la main-d'œuvre – recrutement international d'infirmières
Raymonde Drouin
OIIQ

Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière
Gyslaine Desrosiers
OIIQ

Groupe de travail pour l'implantation d'un programme d'accessibilité à la contraception orale d'urgence (COU)
Lise Villeneuve
CLSC et CHSLD du Ruisseau-Papineau

Groupe de travail relevant du Forum national sur la planification de la main-d'œuvre infirmière
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
Marie Valois
OIIQ

Projet Vitrine dans le cadre de la programmation régionale des services ambulatoires (PRSA) – Carte santé
Hélène Salette
(jusqu'en novembre 2000)
Sylvie Dubois
(depuis novembre 2000)
OIIQ

Sous-comité technique du Comité de suivi du Forum sur les urgences
Sylvie Dubois
Judith Leprohon
Carole Mercier
Jocelyne Poirier
Hélène Salette
(jusqu'en décembre 2000)
Louise Villeneuve
(jusqu'en décembre 2000)
OIIQ

Table ministérielle en télésanté
Hélène Salette
(jusqu'en novembre 2000)
Sylvie Dubois
(depuis novembre 2000)
OIIQ

Ministère de l'Éducation du Québec

Comité directeur sur la formation infirmière intégrée
Gyslaine Desrosiers
Jocelyne Poirier
Ginette Thériault
OIIQ

Comité des spécialistes sur la formation infirmière intégrée
Louise-Marie Lessard
Hélène Lévesque-Barbès
OIIQ

Office des professions du Québec

Conseil consultatif de l'Ordre des sages-femmes du Québec
Marlène Boily
Centre hospitalier universitaire de Québec

Groupe d'experts sur la réglementation visant le titre de psychothérapeute
Jacques Chalifour
Pratique privée (psychothérapie individuelle)

Mise à jour du système professionnel québécois – Alléger la réglementation et son processus
Claudette Ménard
OIIQ

Mise à jour du système professionnel québécois – Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline
Sylvie Truchon
OIIQ

Mise à jour du système professionnel québécois – Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines
Valerie Jane Parker Shannon
Centre universitaire de santé McGill

Ordre des ergothérapeutes du Québec – Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec – Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Groupe de travail interordres en santé mentale
Louise Roch-Beauchamp
Hôpital Douglas

Marie-Josée Désy
Hôpital Rivière-des-Prairies

Carole Mercier
OIIQ

Programme de recherche *Vers l'excellence dans les soins aux personnes asthmatiques* (VESPA)

Louise Villeneuve
OIIQ

Québec-Transplant

Représentante de l'OIIQ au conseil d'administration
Jeanne-Mance Pilon
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Réseau de revue de l'utilisation des médicaments (RRUM)

Céline Thibault
OIIQ

Réseau d'échange d'information du Québec sur le cancer du sein

Louise Villeneuve
OIIQ

Santé Canada

Symposium sur l'interprétation en milieu de santé
Sylvie Truchon
OIIQ

Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF)

Comité d'administration international
Gyslaine Desrosiers
présidente
OIIQ

Hélène Rajotte
trésorière
(jusqu'en février 2001)
OIIQ

Micheline Ulrich
trésorière
(depuis février 2001)
Ministère de la Santé et des Services sociaux,
Membre du Bureau

Université Laval – Faculté de médecine, Département de médecine sociale et préventive

Comité aviseur – Projet de démonstration d'un dossier informatisé en oncologie au Québec (DRIOQ)
Hélène Salette
(jusqu'en novembre 2000)
Sylvie Dubois
(depuis novembre 2000)
OIIQ

Documents produits en 2000-2001

Avis, mémoires, rapports et prises de position

Alléger la réglementation et son processus, Questionnaire rempli à la demande de l'Office des professions du Québec dans le cadre du projet n° 1 de la mise à jour du système professionnel, 11 juillet 2000, 13 p.

Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline, Questionnaire rempli à la demande de l'Office des professions du Québec dans le cadre du projet n° 2 de la mise à jour du système professionnel, 11 août 2000, 18 p.

Analyse de la transformation des services de santé mentale, À la demande de la Direction générale des services à la population du ministère de la Santé et des Services sociaux, questionnaire rempli conjointement avec l'Association québécoise des infirmières et infirmiers en psychiatrie et santé mentale, 10 juillet 2000, 15 p.

Avis présenté au ministère de la Santé et des Services Sociaux dans le cadre de la consultation sur l'informatisation du système de santé, avril 2000, 7 p.

Bilan d'implantation du programme d'externat en soins infirmiers de l'été 2000 et ***Proposition d'amendement au Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par une externe en soins infirmiers***, Judith Leprohon, directrice scientifique, 7 février 2001, 27 p. et deux annexes.

Consultation sur les lignes directrices en matière d'allaitement maternel au Québec, Commentaires adressés au ministère de la Santé et des Services sociaux, 7 juin 2000, 4 p.

État de la réglementation de l'exercice infirmier au Canada et aux États-Unis, Présenté au Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines dans le cadre de la mise à jour du système professionnel, novembre 2000, 55 p.

Évolution de la profession d'infirmière – Extraits de publications et de rapports publics récents, Rapport présenté au Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et les relations humaines dans le cadre de la mise à jour du système professionnel, janvier 2001, 45 p.

Exercice d'une profession en société, Avis présenté à l'Office des professions du Québec dans le cadre d'une consultation sur le projet n° 3 de la mise à jour du système professionnel, 14 août 2000, 1 p.

La féminisation de la désignation d'ordres professionnels et de titres réservés, Avis présenté à l'Office des professions du Québec dans le cadre d'une consultation, octobre 2000, 1 p.

Le financement et l'organisation des services de santé et des services sociaux, Mémoire de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, adopté par le Bureau de l'OIIQ à la réunion du 19 septembre 2000, septembre 2000, 62 p.

Modification de la désignation de l'Ordre professionnel des conseillers en relations industrielles du Québec, Avis présenté à l'Office des professions du Québec dans le cadre d'une consultation, 28 avril 2000, 2 p.

Programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers, Avis présenté à André Gariépy, représentant du Conseil interprofessionnel du Québec au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques, 5 avril 2000, 2 p.

Projet de loi no 122 – Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives, Mémoire de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec présenté à la Commission de la culture dans le cadre de la consultation générale portant sur le projet de loi n°122, août 2000, 9 p.

Rapport d'enquête sur la qualité des soins infirmiers à l'urgence de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, Marie Boucher, Sylvie Desjardins et Judith Leprohon, 31 mai 2000, 52 p.

Projet programme Soins infirmiers 180.AO, Avis présenté à la Direction générale de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation, 3 avril 2000, 3 p.

Rapport sur la problématique du champ d'exercice de la profession d'infirmière, Rapport transmis au Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines dans le cadre de la mise à jour du système professionnel, novembre 2000, 125 p.

Reconnaissance professionnelle des géologues et des géophysiciens, Avis présenté à l'Office des professions du Québec dans le cadre d'une consultation, 10 août 2000, 2 p.

Réforme des services préhospitaliers d'urgence, Avis présenté au Comité national sur la révision des services préhospitaliers d'urgence, septembre 2000, 28 p.

Sauvegarder le mandat et la mission de l'Ordre, c'est protéger l'avenir/Safeguarding the Mandate and the Mission of the OIIQ– Protecting the Future, Service de l'inscription des membres, janvier 2001, 6 p.

Documents de référence

Bilan de l'externat en soins infirmiers – Feuille de route de l'externe/Nursing Externship Report–Nursing Extern's Log Sheet, Judith Leprohon, Direction de la qualité de l'exercice, juin 2000, 84 p.

Document d'information pour les candidates à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec/Candidate's Background Document for the Professional Examination of the Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, Danielle Bellemare, juin 2000 (édition révisée), 26 p.

Étude sur les permis d'exercice de la profession d'infirmière délivrés entre 1994 et 1999 – Situation au 31 mars 2000, Marie Valois et Daniel Marleau, Direction de l'exploitation des données corporatives, mars 2001, 31 p.

Évolution des effectifs de la profession infirmière au Québec – Statistiques au 31 mars 2000, Marie Valois et Daniel Marleau, Direction de l'exploitation des données corporatives, novembre 2000, 25 p.

L'exercice infirmier en soins de longue durée – Au carrefour du milieu de soins et du milieu de vie, Hélène Lévesque-Barbès, Direction de la qualité de l'exercice, novembre 2000, 72 p. (guide d'exercice).

Guide d'autoapprentissage sur l'utilisation des Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière *dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue*, Judith Leprohon, Hélène Lévesque-Barbès et Céline Thibault, mars 2001, 132 p.

Insigne du mérite 2001 – Procédure de mise en candidature et information générale, Direction des services aux clientèles et des communications, février 2001, 5 p.

Périodiques

CII à l'écoute, Bulletin d'information des conseils des infirmières et infirmiers, (vol. 4, nos 8 à 10 ; vol. 5 nos 1 à 7).

Congrès Express – Vers un savoir infirmier sans frontières (Jours 1, 2 et 3), Bulletin d'information quotidien, 20, 21 et 22 novembre 2000, 1 p.

L'Infirmière du Québec, Revue officielle, (vol. 7, nos 5 et 6 ; vol. 8, nos 1 à 4).

Le Journal/The Journal, Supplément de *L'Infirmière du Québec*, (vol. 7, no 5; vol. 8, nos 1 à 4).

Rapport annuel 1999-2000, 56 p./*Annual Report 1999-2000*, 74 p.

Répertoire 2000-2001 – Associations et regroupements d'infirmières et infirmiers au Québec, Diane Ladouceur, Direction des services aux clientèles et des communications, octobre 2000, 12 p.

Le Scribe, Bulletin d'information pour les infirmières enseignantes, (vol. 2, nos 2 à 4 ; vol. 3, no 1).

Matériel promotionnel

CII en constante évolution, Programme du VIIe Colloque des conseils des infirmières et infirmiers (3 et 4 avril 2001), mars 2001.

L'Infirmière du Québec, Reliure plastifiée, juillet 2000.

Les infirmières : une expertise qui vient du cœur/Nurses : Expertise Straight from the Heart, Affiche, signet et autocollant de la Semaine de l'infirmière (du 7 au 13 mai 2000), avril 2000.

Innovation clinique 2001, Affiche du concours, octobre 2000.

La profession d'infirmière – Une aventure humaine palpitante, Feuillet d'information et affiche sur la profession d'infirmière pour la journée Portes ouvertes dans les hôpitaux (14 février 2001), février 2001.

S'inspirer du présent pour forger l'avenir, Appel de communications pour le congrès de l'OIIQ (28 au 30 octobre 2001), mars 2001.

Vers un savoir infirmier sans frontières, Affiche du Ier Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie (19 au 23 novembre 2000), avril 2000.

Vers un savoir infirmier sans frontières, Épingle souvenir du Ier Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie (19 au 23 novembre 2000), mai 2000.

Vers un savoir infirmier sans frontières, Programme préliminaire du Ier Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie (19 au 23 novembre 2000), juillet 2000.

Vers un savoir infirmier sans frontières, Programme du Ier Congrès international des infirmières et infirmiers de la francophonie (19 au 23 novembre 2000), septembre 2000.

Le personnel du siège social au 31 mars 2001

Présidence

Adjointe à la présidente
Ginette Thériault

Conseillère juridique de la présidente
Claudette Ménard

Adjointe administrative
Suzanne Groulx

Secrétariat général

Secrétaire générale
Diane Saulnier

Avocate attachée au secrétariat général
France Pedneault

Adjointe administrative
Ginette Quirion

Service des archives

Archiviste
Danielle St-Hilaire

Direction des affaires externes

Directrice
Ginette Thériault

Directrice scientifique
Judith Leprohon

Adjointe à la directrice scientifique
Louise-Marie Lessard

Directrices-conseils
Carole Mercier
Jocelyne Poirier
Marie Valois

Attachée de presse et directrice du *Journal*
Sylvie Vallières

Bibliothécaire de référence
Pascale Barcelo

Adjointe administrative
Manon Corbeil

Secrétaires
Louise Michaud
Renée Ouimet

Direction du développement et du soutien professionnel

Directrice
Louise Cantin

Infirmières-conseils
Carole Aubry
Diane Boivin
Louiselle Bouffard
Sylvie Dubois
Céline Thibault
Suzanne Vanier

Secrétaire de direction
Manon Arbour

Secrétaires
Carole Lambert
Danielle Primeau

Direction de l'exploitation des données corporatives

Directrice
Marie Valois

Agent de recherche
Daniel Marleau

Secrétaire
Thérèse Brouillette

Direction des services administratifs

Directeur
Michel Jean

Secrétaire administrative
Lise Foucreau

Service de la comptabilité et des finances

Chef du service
Marie-Josée Foucher

Assistante-comptable
Renée Turgeon

Coordonnatrice de la paie et des comptes à recevoir
Lise Després

Analyste financier
Patrick Potvin

Préposée aux achats et à la comptabilité
Madeleine Demers

Responsables des comptes à payer
Jeanne d'Arc Guay
Chantal Bossé

Service des ressources humaines

Chef du service
France Beauséjour

Technicienne en ressources humaines
Carmen Pépin

Service de l'exploitation et entretien de l'immeuble

Chef du service
Gilbert Corbin

Ouvrier d'entretien spécialisé
Michel Aumont

Préposé d'entretien général
Salvatore Marandola

Préposés d'entretien ménager
Pauline Després
Yves Marin

Direction des services aux clientèles et communications

Directrice
Suzanne Bélanger

Secrétaire administrative
Diane Ladouceur

Accueil/Télécommunications

Technicienne en téléphonie
Martine Wérotte

Standardiste-réceptionniste et préposée à l'accueil
Suzanne Tropper

Courrier/Reprographie

Responsable
Diane Allard

Préposée
Françoise Huot

Centre de documentation

Chef du service
Maryse Dumas

Bibliotechniciennes
Diane Gendron
Lucie Ménard

Préposée aux achats et à la comptabilité
Sylvie Roy-Eychene

Service de l'édition

Chef du service et rédactrice en chef
Colette Pilon-Bergman

Coordonnatrice des publications
Sylvie Couture

Réviseure
Françoise Turcotte-Saint-Pierre

Rédactrice-réviseure
Odile Lamy

Graphiste
Francine Laporte

Technicienne à la rédaction
Marlène Lavoie

Service de gestion d'événements

Chef du service
Linda Plamondon

Assistant à la logistique
Danny Champagne

Direction des services juridiques

Directrice
Claudette Ménard

Avocat(e)s
Hélène d'Anjou
Jean Lapointe

Infirmière-enquêteure et avocate
Yanick Augustin

Responsable du greffe, secrétaire du Comité de discipline et du Comité de révision
Sonia Amziane

Secrétaire administrative
Danièle Potvin

Technicienne juridique
Louise Papineau

Direction des technologies de l'information

Directrice
Andrée Longpré

Analyste principale
Marie-France Paquet

Analyste-programmeur(e)s
Quyen Ngoc Bui
Sébastien Gaboury

Administrateur de réseau
Michel Lafleur

Technicien en informatique
John Ruffolo

Responsable de projets Web
Julie Domenjoz

Techniciennes en bureautique
France Perron
Nancy Ruest

Opératrice en informatique
Lise Hamel

Bureau de l'inspection professionnelle

Présidente du Comité de l'inspection professionnelle
Carole Deshaies

Conseillères-enquêteures
Denise Durivage
Ginette Lavallière
Jocelyne Legault

Conseillères
Manon Bellehumeur
Joanne Buttery
Micheline Watier

Secrétaire de direction
Lorraine Dionne

Secrétaires
Céline Bédard-Montbleau
Nicole Audet

Bureau du registraire

Secrétaire adjointe et registraire
Pierrette Lange-Sondack

Secrétaire de direction
Danielle B. Gagné

Secrétaire
Ginette Garon

Service de la gestion des stages et de l'admission par équivalence

Conseillère
Raymonde Drouin

Consultante
Claire De Villers Sauvé

Secrétaires et responsables des dossiers
Suzanne Boulay
Huguette Rémillard

Service aux étudiantes

Coordonnatrice
Suzanne Ladouceur

Responsable des dossiers
Christine Marcotte

Agentes de bureau
Ginette Tessier
Lola Vigneau

Secrétaire
Francine Caron

Service de l'inscription des membres

Coordonnatrice
Suzanne Ladouceur
(intérimaire)

Responsable à la vérification
Claudie Vial

Opératrice en informatique
Nicole Bourassa

Préposée aux dossiers (vérification)
Ginette Pelletier

Préposée aux dossiers
Joan Baril

Secrétaire
Chantal Godbout

Bureau du syndic

Syndic
Sylvie Truchon

Syndics adjointes
Gisèle Besner
Ginette Fortin
Joanne Létourneau
Diane Racette
Nicole Tremblay

Secrétaire de direction
Andrée Mandanice

Secrétaires
Liette Beaucage
Nicole Joyal

États financiers
de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

ÉTATS FINANCIERS

Bilan 45

État des produits et charges 46

État de l'évolution des actifs nets 47

État des flux de trésorerie 48

Notes afférentes aux états financiers 49

Rapport des vérificateurs aux membres

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au 31 mars 2001 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.e.n.c.

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 1er juin 2001

Bilan

31 MARS 2001, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2000

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	2001 Total	2000 Total
ACTIF						
Actif à court terme						
Encaisse	6 505 559 $	427 742 $	– $	2 895 $	6 936 196 $	649 985 $
Placements temporaires (note 6)	6 589 222	–	–	–	6 589 222	10 737 640
Débiteurs et intérêts courus	526 048	50 622	245 983	4 092	826 745	760 862
Créances interfonds	499 176	(250 000)	(245 576)	(3 600)	–	–
Frais payés d'avance	85 396	–	–	–	85 396	110 462
	14 205 401	228 364	407	3 387	14 437 559	12 258 949
Placements à long terme (note 7)	2 265 277	4 095 773	500 000	229 352	7 090 402	7 199 359
Immobilisations (note 8)	2 193 399	–	–	–	2 193 399	2 051 585
	18 664 077 $	4 324 137 $	500 407 $	232 739 $	23 721 360 $	21 509 893 $

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	2001 Total	2000 Total
PASSIF ET ACTIFS NETS						
Passif à court terme						
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 973 709 $	50 000 $	407 $	– $	4 024 116 $	3 402 376 $
Contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	1 006 298	–	–	–	1 006 298	1 025 881
Cotisations et produits perçus par anticipation	12 784 688	–	–	–	12 784 688	10 184 268
	17 764 695	50 000	407	–	17 815 102	14 612 525
Actifs nets						
Investis en immobilisations	2 193 399	–	–	–	2 193 399	2 051 585
Grevés d'affectations d'origine interne	–	4 274 137	500 000	–	4 774 137	4 876 308
Grevés d'affectations d'origine externe	–	–	–	232 739	232 739	222 519
(Insuffisance) non affectés	(1 294 017)	–	–	–	(1 294 017)	(253 044)
	899 382	4 274 137	500 000	232 739	5 906 258	6 897 368
	18 664 077 $	4 324 137 $	500 407 $	232 739 $	23 721 360 $	21 509 893 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

État des produits et charges

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2000

	Fonds général	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	2001 Total	2000 Total
Produits						
Cotisations annuelles des membres	10 464 260 $	– $	– $	– $	10 464 260 $	10 474 662 $
Revenus de placement	299 992	452 691	30 958	15 015	798 656	925 090
Participation aux bénéfices du programme d'assurance responsabilité	–	–	90 837	–	90 837	199 167
Autres produits (note 4)	2 714 682	–	–	–	2 714 682	1 826 290
	13 478 934	452 691	121 795	15 015	14 068 435	13 425 209
Charges (note 5)	14 378 093	423 638	253 019	4 795	15 059 545	13 093 571
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant le poste suivant	(899 159)	29 053	(131 224)	10 220	(991 110)	(468 362)
Conversion des systèmes informatiques à l'an 2000	–	–	–	–	–	361 134
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(899 159) $	29 053 $	(131 224) $	10 220 $	(991 110) $	(829 496) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs nets

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2000

	Fonds général							2001
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	(Insuffisance) non affectés	Total	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	Total
Solde au début	2 051 585 $	– $	(253 044) $	1 798 541 $	4 245 084 $	631 224 $	222 519 $	6 897 368 $
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(519 228)	–	(379 931)	(899 159)	29 053	(131 224)	10 220	(991 110)
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	661 042	–	(661 042)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	2 193 399 $	– $	(1 294 017) $	899 382 $	4 274 137 $	500 000 $	232 739 $	5 906 258 $

	Fonds général							2000
	Investis en immobilisations	Affectations d'origine interne	(Insuffisance) non affectés	Total	Fonds de bourses et de promotion de la profession	Fonds de gestion du risque	Fonds spéciaux (note 3)	Total
Solde au début	1 773 414 $	361 134 $	33 088 $	2 167 636 $	4 240 580 $	1 104 419 $	214 229 $	7 726 864 $
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(443 290)	(361 134)	435 329	(369 095)	4 504	(473 195)	8 290	(829 496)
Investissement, déduction faite du produit de cession des immobilisations	721 461	–	(721 461)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	2 051 585 $	– $	(253 044) $	1 798 541 $	4 245 084 $	631 224 $	222 519 $	6 897 368 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2000

	2001	2000
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(991 110) $	(829 496) $
Ajustements pour :		
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	4 769	(12 051)
Amortissement des immobilisations	514 459	455 341
Variation nette des éléments du fonds de roulement (note 10)	3 161 760	90 572
	2 689 878	(295 634)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
Diminution des placements temporaires	4 148 438	1 222 618
Diminution (augmentation) des placements à long terme	188 957	(92 958)
Acquisition d'immobilisations	(668 184)	(733 928)
Produit de cession des immobilisations	7 142	12 467
	3 596 353	408 199
Augmentation nette de l'encaisse	6 286 231	112 565
Encaisse au début de l'exercice	649 965	537 400
Encaisse à la fin de l'exercice	6 936 196 $	649 965 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

L'Ordre, constitué en vertu de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers du Québec* et du *Code des professions*, administre les fonds provenant des membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

a) Fonds général

Le fonds général regroupe les opérations courantes de fonctionnement.

b) Fonds de bourses et de promotion de la profession

L'Ordre a créé ce fonds pour financer les bourses d'études accordées aux infirmières et infirmiers qui en font la demande pour des études de premier, de deuxième ou de troisième cycle universitaire, pour promouvoir la profession et financer les demandes d'aide ou de commandite relativement à la formation en soins infirmiers et à la recherche en sciences infirmières.

c) Fonds de gestion du risque

Ce fonds regroupe les opérations du Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Ce fonds inclut une réserve pour indemnisation de prime afin d'assurer la stabilité des montants de primes futures et d'une réserve de prévention pour soutenir certaines activités relatives à la diminution du risque infirmier. Tout déficit d'opération du programme sera renfloué à partir de la réserve pour indemnisation de prime.

d) Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont constitués de dotations faites à l'Ordre par des tierces personnes, dont l'Ordre assume l'administration aux fins désignées par les tierces personnes.

e) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

f) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si une baisse de valeur permanente survient, cette perte sera comptabilisée dans l'exercice où la baisse de valeur sera constatée.

g) Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux annuels suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux
Immeuble	Linéaire	5 %
Réaménagement des locaux	Linéaire	20 %
Mobilier et équipements de bureau	Dégressif et linéaire	20 % à 33 %

Les œuvres d'art incluses dans le mobilier et les équipements de bureau sont comptabilisées à la juste valeur établie au moment de leur donation et ne sont pas amorties.

h) Cotisations et produits perçus par anticipation

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et pertinentes à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

j) Organisme contrôlé

L'Ordre nomme certains membres du conseil d'administration de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec. Les comptes de l'Ordre et de la Fondation ne sont pas consolidés.

k) Avantages sociaux futurs

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Le coût des prestations de retraite pour les services courants est comptabilisé aux résultats annuellement. Le coût est établi par des calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et autres éléments. L'Ordre a choisi d'utiliser la méthode dite du « couloir » pour amortir les gains et pertes actuariels (qui comprennent aussi bien les résultats réels des régimes que les gains et pertes découlant des modifications apportées aux hypothèses les plus probables) sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés. Aux termes de la méthode dite du « couloir », l'amortissement n'est constaté que si le gain ou la perte actuariels nets constitués sont supérieurs au montant le plus élevé des deux suivants : 10 % du solde de l'obligation au titre de prestations constituées et 10 % de la juste valeur des actifs du régime. Une provision pour moins-value doit être enregistrée en diminution de l'actif au titre de prestations constituées, cette provision correspondant à l'excédent de la valeur ajustée de l'actif au titre de prestations constituées sur l'avantage futur escompté (voir note 2 – changements de conventions comptables).

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

2. Changements de conventions comptables

Avantages sociaux futurs

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a modifié les normes relatives à la comptabilisation des avantages sociaux futurs, comprenant les prestations de retraite et les avantages de retraite autres que des prestations de retraite. Les modifications sont en vigueur depuis le 1er janvier 2000 (voir note 1 k) – principales conventions comptables).

L'Ordre a adopté la nouvelle norme relative aux avantages sociaux futurs et il a appliqué les dispositions de manière prospective, depuis le 1er avril 2000.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, la charge au titre d'avantages sociaux futurs est supérieure d'un montant de 22 432 $ à ce qu'elle aurait été en vertu de l'ancienne norme.

3. Fonds spéciaux

	Fonds de secours E. Frances Upton	Fonds d'éducation M-G-Dolorès-Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	2001 Total	2000 Total
Produits, charges et actifs nets					
Produits	9 749 $	3 471 $	1 795 $	15 015 $	13 095 $
Charges	–	3 000	1 795	4 795	4 805
Excédent des produits par rapport aux charges	9 749	471	–	10 220	8 290
Actifs nets affectés au début	121 658	70 861	30 000	222 519	214 229
Actifs nets affectés à la fin	131 407 $	71 332 $	30 000 $	232 739 $	222 519 $

	Fonds de secours E. Frances Upton	Fonds d'éducation M-G-Dolorès-Côté	Fonds de bibliothèque B. Héon Tremblay	2001 Total	2000 Total
Bilan					
Actif					
Encaisse	29 $	657 $	2 209 $	2 895 $	16 201 $
Somme à payer au fonds général	–	–	(3 600)	(3 600)	(1 805)
Intérêts courus	2 005	696	1 391	4 092	3 698
Placements à long terme	129 373	69 979	30 000	229 352	204 425
	131 407 $	71 332 $	30 000 $	232 739 $	222 519 $

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

4. Autres produits

	2001	2000
Fonds général		
Bureau du registraire	1 132 035 $	638 053 $
Direction des services aux clientèles et communications	1 440 141	1 016 707
Direction des services administratifs	48 954	54 528
Autres produits	93 552	117 002
	2 714 682 $	1 826 290 $

5. Charges

	2001	2000
Fonds général		
Quote-part versée aux sections	982 416 $	1 044 899 $
Assemblée générale annuelle et congrès	866 135	636 879
Comités statutaires	308 691	262 112
Secrétariat général	867 443	814 871
Direction des services juridiques	565 844	537 842
Direction des affaires externes	846 847	828 941
Bureau du registraire	2 004 195	1 303 496
Bureau du syndic	774 797	751 777
Bureau de l'inspection professionnelle	939 830	912 827
Direction des services administratifs	2 069 113	1 832 571
Direction des services aux clientèles et communications	2 227 760	2 366 543
Direction des technologies de l'information	983 509	639 775
Direction de l'exploitation des données corporatives	162 055	149 277
Direction de développement et soutien professionnel	779 458	805 393
	14 378 093 $	12 887 203 $
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Frais de comité de placement	402 $	1 422 $
Don à la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec	–	80 000
Subventions, bourses d'études et promotion de la profession	423 236	197 546
	423 638 $	278 968 $
Fonds de gestion du risque		
Frais d'administration	7 442 $	5 793 $
Programmes de prévention	245 577	716 802
	253 019 $	722 595 $

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

6. Placements temporaires

	2001	2000
Fonds général		
Certificats de placement garanti	3 500 000 $	– $
Obligations	2 794 160	1 960 494
Acceptation bancaire	295 062	4 086 734
Papier commercial	–	2 464 865
Dépôts à terme	–	1 097 695
Billets escomptés	–	599 999
Encaisse	–	344 602
	6 589 222 $	10 554 389 $
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Acceptations bancaires	– $	183 271 $

Les placements temporaires échoient à différentes dates jusqu'en décembre 2001.
Au 31 mars 2001, la valeur marchande des placements s'apparente au coût.

7. Placements à long terme

	2001	2000
Fonds général		
Actions, au coût	1 788 077 $	1 102 418 $
Obligations, 4,88 % à 7,00 % (3,75 % à 8 % en 2000), échéant à différentes dates à compter d'avril 2002 jusqu'à juin 2030 (d'août 2000 jusqu'à juin 2023 en 2000)	477 200	1 047 985
Bons du Trésor	–	266 579
Coupons détachés des obligations (5,38 % échéant en juin 2023 en 2000)	–	14 951
	2 265 277 $	2 431 933 $
Fonds de bourses et de promotion de la profession		
Obligations, 5,13 % à 9 %, échéant à différentes dates à compter de mai 2003 jusqu'en octobre 2009 (de septembre 2000 jusqu'en octobre 2009 en 2000)	2 737 512 $	3 278 969 $
Actions, au coût	1 358 261	784 032
	4 095 773 $	4 063 001 $

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
Fonds de gestion du risque		
Dépôts à terme, à demande, au taux des obligations d'épargne du Canada, majoré de 0,5 % (5,10 % en 2001) (4,26 % en 2000)	500 000 $	500 000 $

Le dépôt à terme pourra être utilisé par l'assureur pour renflouer tout déficit d'opération généré par le Programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Fonds spéciaux		
Obligations, 5,1 % à 6,35 %, échéant à différentes dates à compter de juin 2009 jusqu'à juin 2030 (de juin 2000 jusqu'à juin 2009 en 2000)	159 000 $	144 000 $
Actions, au coût	70 352	60 425
	229 352 $	204 425 $

Au 31 mars 2001, la valeur marchande des placements à long terme est de 7 225 094 $ (6 784 243 $ en 2000) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

8. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable nette	2000 Valeur comptable nette
Terrain	241 260 $	– $	241 260 $	241 260 $
Immeuble	2 045 759	1 366 128	679 631	543 437
Réaménagement des locaux	1 743 273	1 109 017	634 256	628 951
Mobilier et équipement de bureau	2 375 021	1 736 769	638 252	637 937
	6 405 313 $	4 211 914 $	2 193 399 $	2 051 585 $

La charge d'amortissement totalise 514 459 $ au 31 mars 2001 (455 341 $ en 2000).

Au 31 mars 2001, les œuvres d'art incluses dans le mobilier et les équipements de bureau ont une valeur aux livres de 115 495 $ (115 495 $ en 2000).

9. Crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant autorisé de 500 000 $ au taux préférentiel de l'institution financière, échéant en juillet 2001. Au 31 mars 2001, le crédit bancaire n'est pas utilisé.

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

10. Variation d'éléments du fonds de roulement

	2001	2000
(Augmentation) diminution des débiteurs et intérêts courus	(65 883)$	30 837 $
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	25 066	(4 863)
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	621 740	81 862
Diminution des contributions perçues pour le compte de l'Office des professions du Québec	(19 583)	(72 358)
Augmentation des cotisations et produits perçus par anticipation	2 600 420	55 094
	3 161 760 $	90 572 $

11. Régime de retraite

L'Ordre offre à ses salariés un régime de retraite à prestations déterminées garantissant le paiement de prestations de retraite.

La juste valeur des actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées ont été déterminées par un actuaire indépendant au 31 mars 2001.

La charge nette de l'Ordre au titre de ce régime est de 22 432 $.

Les informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit au 31 mars 2001 :

Obligations au titre des prestations constituées	16 328 493 $
Juste valeur des actifs des régimes	16 338 754
Situation de capitalisation	10 261 $
Passif au titre des prestations constituées	(22 432) $

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Ordre pour évaluer ses obligations au titre de prestations constituées sont les suivantes :

	2001	2000
Taux d'actualisation	6,25 %	7,00 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	7,00 %	S/O
Taux de croissance de la rémunération	4,50 %	4,50 %

Notes afférentes aux états financiers

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

Les autres informations concernant le régime à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

Cotisations de l'employeur	– $
Prestations versées	295 247

12. Organisme contrôlé

La Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) a été constituée par lettres patentes le 20 octobre 1987 et a commencé ses activités au cours de 1988. Le but de la Fondation est d'accorder des subventions à la recherche et des bourses d'études aux infirmières et aux infirmiers du Québec qui désirent entreprendre des recherches pour promouvoir l'avancement des sciences infirmières et se perfectionner.

Renseignements financiers provenant des états financiers de la Fondation de recherche en sciences infirmières du Québec (FRESIQ) au 31 mars :

	FRESIQ 2001	Fonds général 2000
Actif	164 051 $	131 732 $
Passif	104 108 $	83 723 $
Soldes de fonds	59 943	48 009
	164 051 $	131 732 $

	FRESIQ 2001	Fonds général 2000
Résultats des activités		
Produits	112 199 $	36 912 $
Charges	99 355	90 142
Excédent des (charges sur les produits) des produits sur les charges	12 844 $	(53 230) $

Au 31 mars, les comptes fournisseurs et charges à payer de l'Ordre comprennent les montants suivants à payer à la FRESIQ :

	2001	2000
Fonds général de l'Ordre	26 822 $	15 097 $
Fonds de bourses et de promotion de la profession	–	80 000
	26 822 $	95 097 $

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.